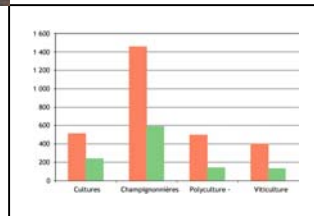
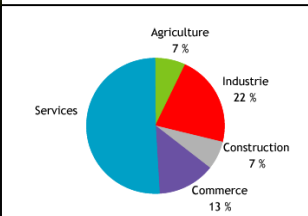
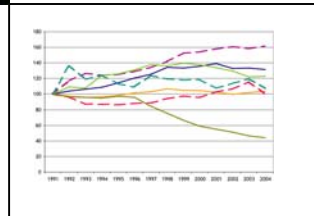
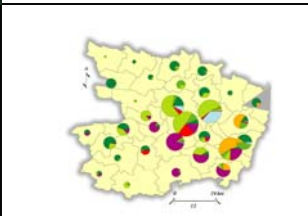


# OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI SALARIÉ AGRICOLE EN MAINE-ET-LOIRE

## Traitement de données statistiques



# Avant-propos

Dans le contexte du Maine-et-Loire, l'emploi salarié agricole occupe une place importante mais constitue simultanément une réalité complexe à saisir, principalement pour trois raisons :

- La diversité importante des productions (animales et surtout végétales) qui entraîne celle des activités et des métiers, et au bout du compte une représentation de l'emploi agricole en patchwork ;
- La difficulté à interpréter les chiffres du fait de la situation somme toute atypique qu'ils traduisent, vis à vis du monde du travail dans son ensemble. Rapprocher les 12000 ETP agricoles du département avec les 47000 salariés employés dans ce secteur, et comprendre cet écart nécessitent une vision claire de la caractéristique première de cet emploi : le travail saisonnier et les contrats temporaires qu'il implique.
- Une restructuration agricole le plus souvent illustrée par la baisse du nombre d'exploitations et d'agriculteurs, mais plus rarement analysée au travers de la structure du travail agricole, de la composition des catégories d'actifs (non-salariés familiaux, salariés permanents et salariés saisonniers) et de leur évolution.

Le présent document de mise en forme et d'analyse de données statistiques s'inscrit plus largement dans *une démarche « d'observation de l'emploi salarié » mise en œuvre dans le cadre du projet « Saisons en Anjou »*, dans le but de mieux approcher cette réalité de l'emploi en agriculture. Deux remarques doivent être formulées en préambule :

- En raison même de la complexité évoquée précédemment, les chiffres et les données statistiques doivent permettre d'identifier les bonnes questions, mais ils ne sont probablement pas en mesure d'apporter une réponse à eux seuls. La conduite d'enquêtes qualitatives, la confrontation entre acteurs et la « recherche-action » sont autant d'initiatives complémentaires au sein de cette démarche d'observation. Elles sont nécessaires en ce domaine particulier de l'emploi agricole, pour percer le mur des lieux communs et des représentations peu explicitées.
- La réalisation de ce document s'inscrit dans une démarche de projet, celle de « Saisons en Anjou » consacrée à la problématique du travail saisonnier. S'agissant d'une expérimentation, le droit à l'erreur ou à l'insuffisance est clairement revendiqué. On regrettera par exemple le manque de détail apporté aux différentes productions végétales spécialisées alors qu'elles recouvrent 80 % de l'emploi salarié agricole. Une analyse plus approfondie sur le plan territorial serait probablement nécessaire pour ne pas se limiter à une vision trop globale utile certainement pour les institutions départementales, mais moins opérante pour une dynamique locale de l'emploi.

En définitive, nous espérons que ce document saura mettre utilement à disposition de toute personne intéressée, une information chiffrée sur l'emploi agricole de Maine-et-Loire, mais aussi qu'il donnera envie d'approfondir l'analyse et qu'il contribuera aux réflexions et aux débats nécessaires au progrès de l'emploi et de son environnement.

# SOMMAIRE

<b>Précisions sur les données</b> .....	<b>2</b>
<b>1. DONNÉES GÉNÉRALES</b> .....	<b>4</b>
1.1. La place de l'emploi agricole (sur le plan inter-départemental et inter-sectoriel) .....	4
1.2. Les actifs en agriculture : actifs familiaux et salariés non familiaux .....	5
1.3. L'emploi salarié agricole dans le département .....	7
<b>2. LES SALARIÉS</b> .....	<b>9</b>
2.1. Les effectifs et les contrats .....	9
2.2. La durée du travail .....	10
2.3. La rémunération .....	11
2.4. L'âge et le sexe .....	11
<b>3. LES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS</b> .....	<b>12</b>
3.1. Statuts juridiques des établissements .....	12
3.2. La taille des établissements selon les effectifs salariés (en ETP) .....	13
<b>4. LA SAISONNALITÉ</b> .....	<b>14</b>
<b>5. LE VÉGÉTAL SPÉCIALISÉ</b> .....	<b>15</b>
5.1. Données générales .....	15
5.2. Arboriculture fruitière .....	17
5.3. Viticulture .....	18
5.4. Horticulture-pépinières .....	20
5.5. Maraîchage .....	21
<b>6. L'EMPLOI PARTAGÉ</b> .....	<b>23</b>
6.1. Les groupements d'employeurs (tous secteurs économiques) : nombre de groupements et effectifs de salariés .....	23
6.2. Répartition des groupements d'employeurs par Pays .....	24
<b>7. LE MARCHÉ DU TRAVAIL</b> .....	<b>26</b>
7.1. Le recrutement ANPE .....	26
7.3. Les livrets d'offre d'emplois saisonniers .....	28
7.2. La bourse à l'emploi ADEFA-ANEFA .....	28

## Précisions sur les données

### *Les sources de données*

Les données exploitées dans ce document sont principalement issues de deux sources différentes :

■ La MSA, dont les données les plus récentes sont en général celles du « tableau de bord 2004 ». Le détail par « secteurs d'activité » est déterminé par le code risque « Accident du Travail ». La principale limite de ce tableau de bord réside dans le regroupement d'un grand nombre de productions végétales au sein du secteur « cultures spécialisées » (code 110), alors même que chacune de ces productions occupe une place importante en matière d'emploi salarié et comporte des spécificités dont l'analyse est rendue difficile par ce regroupement. Ce regroupement concerne l'arboriculture, l'horticulture et les pépinières, le maraîchage, et diverses productions végétales spécialisées. Une base de données complémentaire fournie également par la MSA de Maine-et-Loire nous a néanmoins permis de trouver certaines informations spécifiques sur l'emploi dans ces différents « sous-secteurs », mais ces informations sont moins nombreuses que celles du tableau de bord. Ces données plus spécifiques nous ont été fournies pour les années 2003 et 2004.

■ Les statistiques agricoles AGRESTE, avec les données des recensements de l'agriculture 1988 et 2000. Le détail par « secteur d'activité » est donné par le critère OTEX qui est une classification des exploitations agricoles selon leur orientation technico-économique. Cette classification sectorielle diffère sensiblement de celle de la MSA et par conséquent, le rapprochement des données emploi classées par OTEX d'une part, avec celles des secteurs MSA d'autre part, doit être opéré avec prudence. Malgré le vieillissement relatif des données Agreste (2000), leur principal intérêt réside dans la comparaison, au sein de la population active agricole, des différentes catégories que sont les actifs familiaux non salariés, les salariés permanents et les salariés saisonniers

En complément de ces deux sources principales, nous avons également exploité quelques données provenant de l'INSEE, de l'ANPE, de l'ADEFSA et de la Chambre Départementale d'Agriculture.

### *Les données sélectionnées - les regroupements*

Les informations et les analyses de ce document portent essentiellement sur l'emploi dans la production agricole.

En conséquence, à partir du tableau de bord de la MSA, seules ont été exploitées les données des secteurs suivants :

- Cultures spécialisées (code 110)
- Champignonnières (code 120)
- Élevage spécialisé de gros animaux (code 130)
- Élevage spécialisé de petits animaux (code 140)
- Cultures et élevages non spécialisés (code 180)
- Viticulture (code 190)

Les totalisations (ETP, emplois, salariés, établissements, etc...) ne couvrent que ces secteurs.

Par ailleurs, nous avons généralement regroupé au sein d'un secteur d'activité unique intitulé « poly-culture-élevage », les 3 secteurs MSA suivants :

- Élevage spécialisé de gros animaux
- Élevage spécialisé de petits animaux
- Cultures et élevage non spécialisés

Concernant les statistiques agricoles AGRESTE, nous avons également effectué des regroupements d'OTEX selon les correspondances présentées ci-dessous.

Regroupements proposés	OTEX Agreste
Grandes cultures	13 Céréales et oléoprotéagineux
	14 Cultures générales
	60 Polyculture
Maraîchage	28 Maraîchage
Fleurs et horticulture diverse	29 Fleurs et horticulture diverse
Viticulture	37 Viticulture d'appellation
	38 Autre viticulture
Fruits et autres cultures permanentes	39 Fruits et autres cultures permanentes
Bovins lait et viande	41 Bovins lait
	42 Bovins viande
	43 Bovins lait-viande
Granivores	50 Granivores
	72 Polyélevage orientation granivores
Ovins, caprins, autres herbivores	44 Autres herbivores
Cultures et élevages	71 Polyélevage orientation herbivores
	81 Grandes cultures et herbivores
	82 Autres associations

### *Quelques définitions*

**UTA (indicateur Agreste) :** Unité de travail annuel. Indicateur spécifique Agreste. Équivaut à la quantité de travail fourni par une personne occupée à temps plein pendant une année.

**OTEX (indicateur Agreste) :** Orientation technico économique des exploitations. Classification européenne des exploitations à partir du calcul de la marge brute standard (MBS).

**ETP (indicateur MSA) :** Équivalent temps plein. 1 ETP à partir de 2004 correspond à 1 820 heures travaillées.

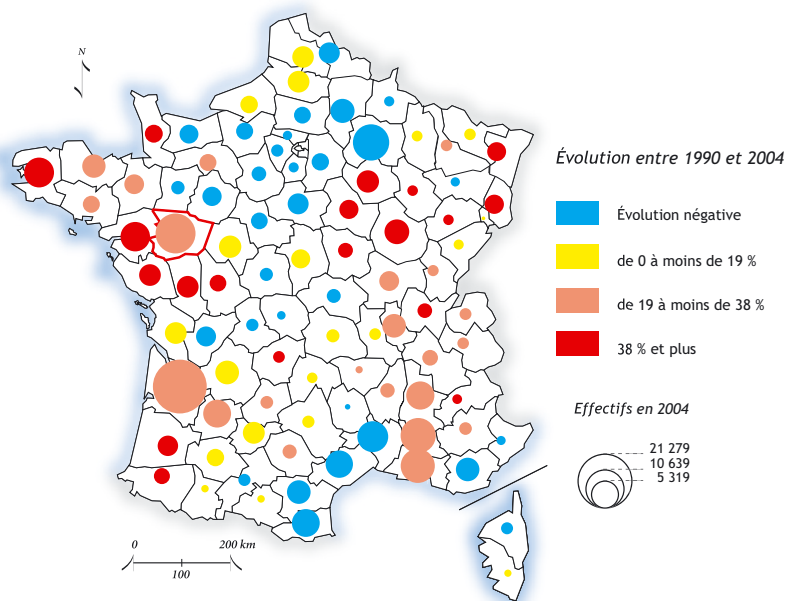
**Emploi (indicateur MSA) :** il s'agit de tous les salariés présents au cours de l'année, que leur activité débute ou cesse en cours d'année. Si un individu a eu plusieurs emplois dans l'année, ceux-ci sont comptabilisés quelque soit leur nature (CDD, CDI) et leur durée (temps plein, temps partiel).

**Établissement (indicateur MSA) :** 1 employeur de main-d'œuvre. Correspond à une unité de gestion du personnel, sachant qu'une entreprise peut comporter plusieurs établissements. Seuls sont comptabilisés les établissements ayant leur siège dans le département.

# 1. DONNÉES GÉNÉRALES

## 1.1. La place de l'emploi agricole (sur le plan inter-départemental et inter-sectoriel)

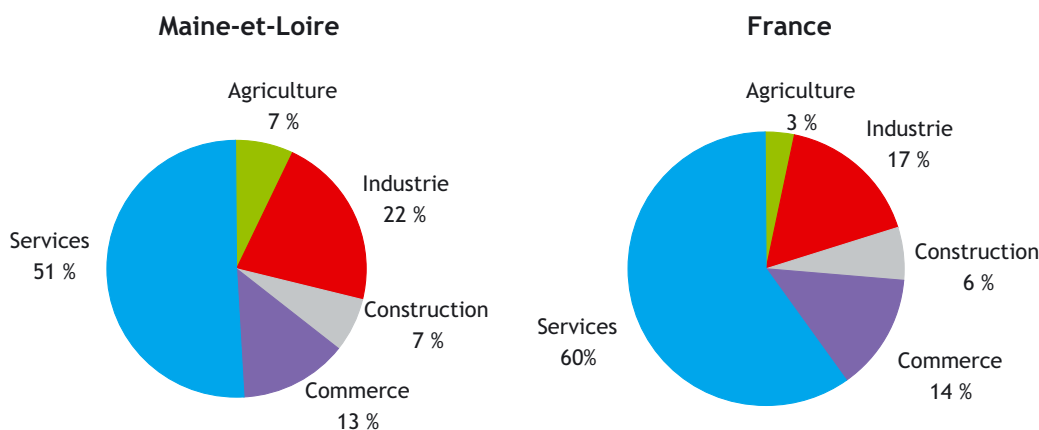
### Place et évolution de l'emploi salarié agricole par département en France



Source : Agreste 2004.

Le département de Maine-et-Loire est le 2<sup>ème</sup> département employeur de main- d'œuvre salariée agricole (après la Gironde). Cet emploi connaît une croissance soutenue au cours de la période 1990 / 2004. La place occupée par la viticulture et les productions végétales spécialisées joue un rôle essentiel dans ce dynamisme.

### Place de l'emploi agricole (ensemble des actifs) par rapport à l'ensemble des secteurs d'activité



Source : Insee, 2004.

La part de l'emploi agricole (salarié et non salarié) représente 7 % de l'emploi total en Maine-et-Loire. Elle est supérieure à celle constatée sur le plan national qui est de 3 % et montre ainsi l'importance de ce secteur dans l'économie et l'emploi du département.

	Maine et Loire		France	
	Nombre d'emplois (salariés et non salariés)	Répartition en %	Nombre d'emplois (salariés et non salariés)	Répartition en %
Agriculture	21 792	7 %	850 844	3 %
Industrie	66 837	22 %	4 121 083	17 %
Construction	20 666	7 %	1 496 931	6 %
Commerce	40 490	13 %	3 369 214	14 %
Services	156 458	51 %	14 709 062	60 %
<b>Total</b>	<b>306 243</b>	<b>100 %</b>	<b>24 547 134</b>	<b>100 %</b>

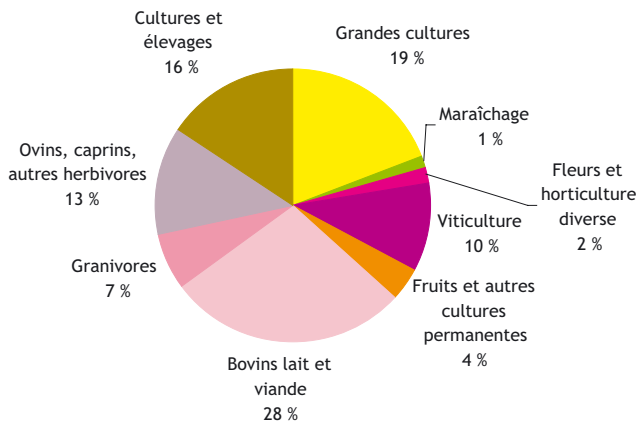
Source : Insee, 2004.

## 1.2. Les actifs en agriculture : actifs familiaux et salariés non familiaux

### Évolution et répartition du nombre d'exploitations agricoles selon les secteurs de production (OTEX)

Nombre exploitations	1988	2000	Evol 1988/2000
Grandes cultures	4 393	2 385	-45,7 %
Maraîchage	548	183	-66,6 %
Fleurs et horticulture diverse	330	237	-28,2 %
Viticulture	1 704	1 307	-23,3 %
Fruits et autres cultures permanentes	593	482	-18,7 %
Bovins lait et viande	5 868	3 548	-39,5 %
Granivores	734	830	13,1 %
Ovins, caprins, autres herbivores	1 572	1 602	1,9 %
Cultures et élevages	3 373	1 950	-42,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>19 115</b>	<b>12 524</b>	<b>-34,5 %</b>

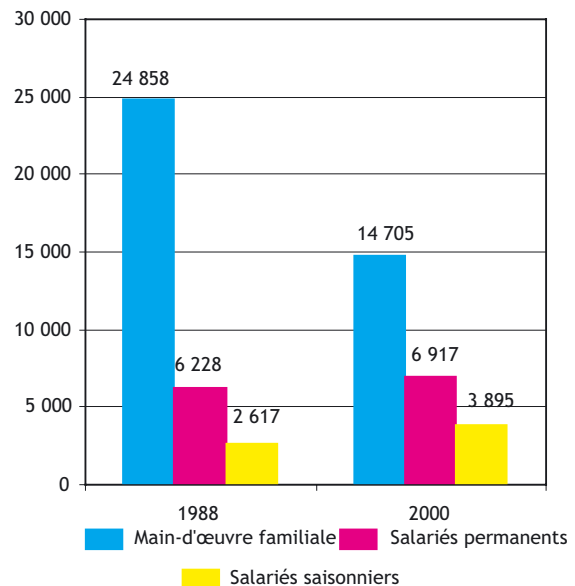
Source : Agreste - RGA 1988 et 2000.



Source : Agreste - RGA 2000.

La restructuration en agriculture se traduit simultanément par la réduction du nombre d'exploitations agricoles (-34,5 % de 1988 à 2000) et celle du nombre d'actifs (-24 %). Mais cette dernière est moindre du fait d'un maintien, voire d'une légère augmentation des actifs salariés. La part de l'emploi salarié s'accroît par conséquent de façon très significative dans l'emploi agricole total.

### Évolution du nombre d'actifs agricoles (en UTA) selon leur statut



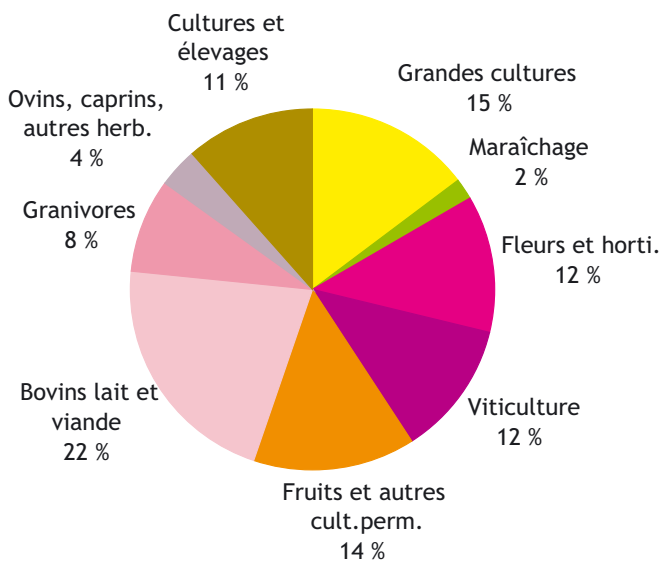
Source : Agreste - RGA 1988 et 2000.

OTEX	1988			2000		
	Main-d'œuvre familiale	Salariés permanents	Salariés saisonniers	Main-d'œuvre familiale	Salariés permanents	Salariés saisonniers
Grandes cultures	4 751	377	437	2 363	677	717
Maraîchage	872	305	129	247	101	144
Fleurs et horticulture diverse	541	2 293	279	365	2 368	417
Viticulture	1 678	641	302	1 468	975	598
Fruits et autres cultures permanentes	772	1 535	1 096	619	1 384	1 681
Bovins lait et viande	9 305	127	140	5 201	120	101
Granivores	1 175	701	49	1 144	944	54
Ovins, caprins, autres herbivores	1 007	106	31	712	180	36
Cultures et élevages	4 757	143	154	2 586	168	147
<b>TOTAL</b>	<b>24 858</b>	<b>6 228</b>	<b>2 617</b>	<b>14 705</b>	<b>6 917</b>	<b>3 895</b>

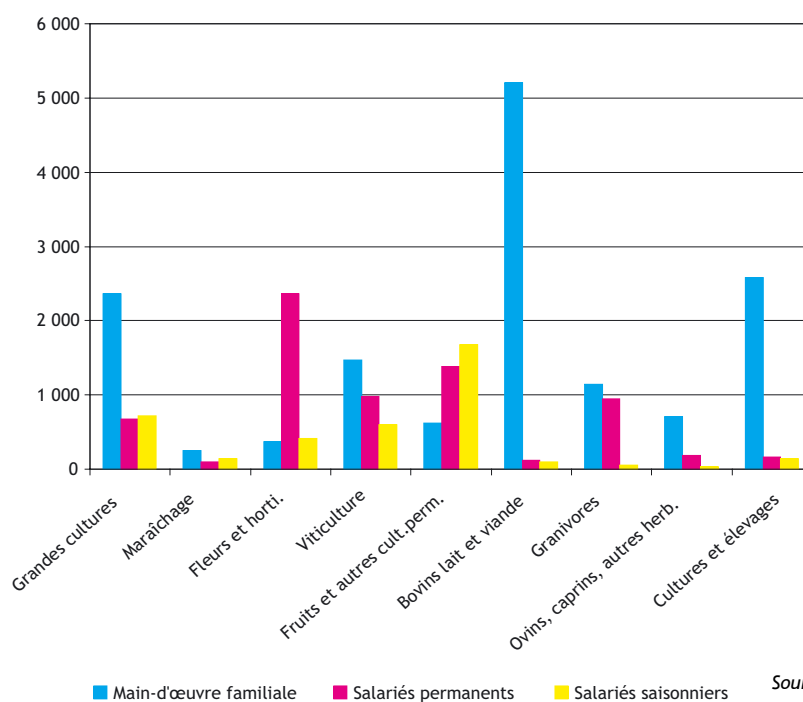
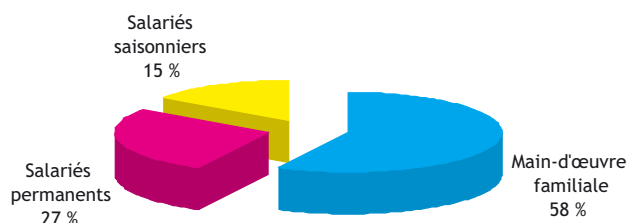
Source : Agreste - RGA 1988 et 2000.

### Répartition des actifs (en UTA) selon leur statut

En 2000, 42 % du travail agricole (évalué en Unité de travail annuel : UTA) est effectué dans le cadre de l'emploi salarié. Mais cette part est extrêmement variable selon les secteurs de production. Elle est très faible en élevage et polyculture, alors qu'en horticulture et en production fruitière le travail salarié est très fortement majoritaire.



Source : Agreste - RGA 2000.



Source : Agreste - RGA 2000.

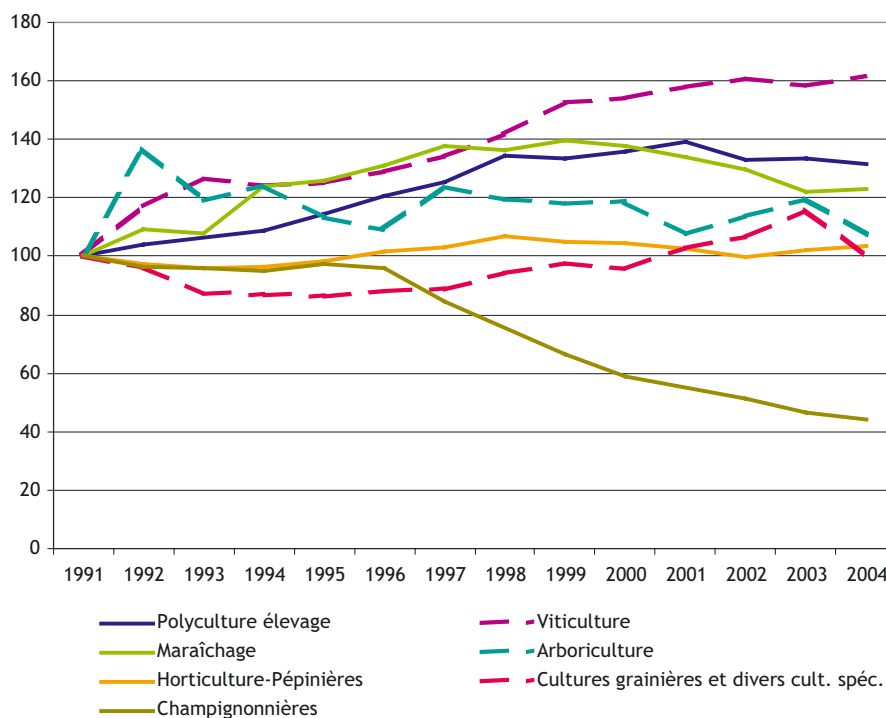
### 1.3. L'emploi salarié agricole dans le département

#### Répartition et évolution des ETP salariés agricoles, selon les secteurs de production (ETP corrigées base 2004)

L'emploi salarié de la production agricole représente un peu plus de 12 000 ETP (équivalent temps plein) en 2004. Après une phase de progression entre 1991 et 1998 (+ 11 %), on assiste depuis à une décroissance (-7 % entre 1998 et 2004).

Cette évolution globale doit cependant être analysée au regard de trois tendances différentes selon les secteurs :

- Des secteurs dont l'emploi progresse continuellement depuis 13 ans : viticulture et polyculture-élevage ;
- Des secteurs dont l'emploi demeure relativement stable à l'échelle de ces 13 ans : l'horticulture, l'arboriculture fruitière, le maraîchage, les productions de semences ;
- Un secteur qui pesait pour pratiquement 20 % de l'emploi en 1991 et qui enregistre une chute importante de ses emplois : les champignonnières. La concurrence internationale, les restructurations et l'automatisation dans les modes de production ont concouru fortement à cette évolution.

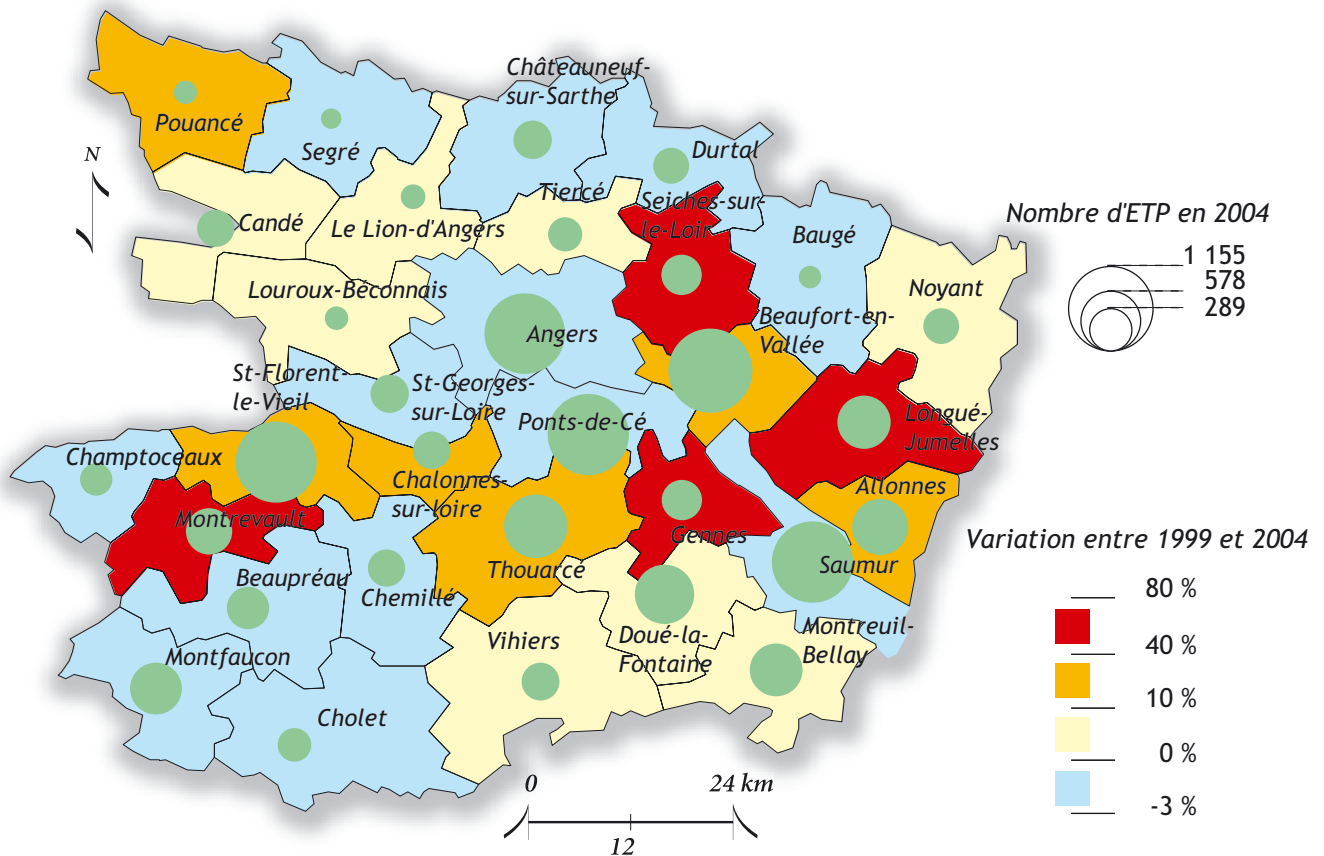


Secteur de production	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Polyculture élevage	1 804	1 876	1 923	1 959	2 063	2 172	2 263	2 426	2 404	2 452	2 508	2 395	2 411	2 376
Viticulture	1 185	1 389	1 506	1 477	1 487	1 531	1 591	1 686	1 813	1 831	1 875	1 911	1 882	1 920
Maraîchage	564	615	608	700	711	740	776	769	787	776	754	732	688	693
Arboriculture	2 062	2 819	2 455	2 563	2 344	2 252	2 554	2 466	2 442	2 445	2 225	2 350	2 470	2 212
Horticulture-Pépinières	2 769	2 696	2 650	2 663	2 722	2 820	2 860	2 958	2 908	2 897	2 844	2 765	2 833	2 865
Cultures grainières et divers cult. spéc.	1 008	972	880	876	871	890	894	951	987	967	1 038	1 075	1 168	1 006
Champignonnières	2 251	2 167	2 157	2 137	2 189	2 160	1 902	1 697	1 498	1 323	1 238	1 152	1 043	996
<b>TOTAL</b>	<b>11 642</b>	<b>12 534</b>	<b>12 180</b>	<b>12 376</b>	<b>12 386</b>	<b>12 564</b>	<b>12 841</b>	<b>12 953</b>	<b>12 839</b>	<b>12 692</b>	<b>12 482</b>	<b>12 381</b>	<b>12 496</b>	<b>12 069</b>

Source : MSA.

## Répartition cantonale des ETP salariés agricoles

Tous secteurs confondus, l'emploi agricole est présent sur tous les territoires du département, à l'image naturellement des exploitations et de la production réparties sur l'ensemble de ces territoires. Cette répartition spatiale de l'emploi agricole doit être soulignée.



Source : MSA 2004.

Néanmoins se dessine une double polarisation de l'emploi agricole, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- le long de la vallée de la Loire, une polarisation de type géo-morphologique et agronomique, où la viticulture, les productions semencières et diverses productions spécialisées sont implantées et constituent autant de secteurs fortement employeurs de main d'œuvre salariée
- autour de l'agglomération d'Angers, une polarisation économique et démographique, partiellement combinée avec la précédente, qui reflète l'implantation des activités horticoles et des pépinières.

## 2. LES SALARIÉS

### 2.1. Les effectifs et les contrats

La dynamique de l'emploi salarié agricole, particulièrement dans le secteur du végétal spécialisé, doit être évaluée au regard de la très forte saisonnalité de la production.

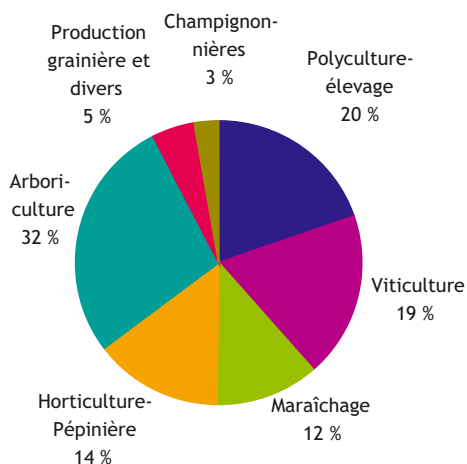
	Salariés	emploi	CDI	CDD	ETP
Polyculture-élevage	9 223	11 104	2 463	8 641	2 522
Viticulture	8 745	11 714	1 487	10 227	1 929
Maraîchage	5 376	5 720	700	5 020	794
Horticulture-Pépinière	6 679	7 001	3 043	3 958	2 834
Arboriculture	12 981	13 202	550	12 652	2 158
Production grainière et divers	2 196	2 227	1 207	1 020	997
Champignonnières	1 255	1 275	1 106	169	1 010
<b>TOTAL</b>	<b>46 455</b>	<b>52 243</b>	<b>10 556</b>	<b>41 687</b>	<b>12 244</b>

Source : MSA 2004.

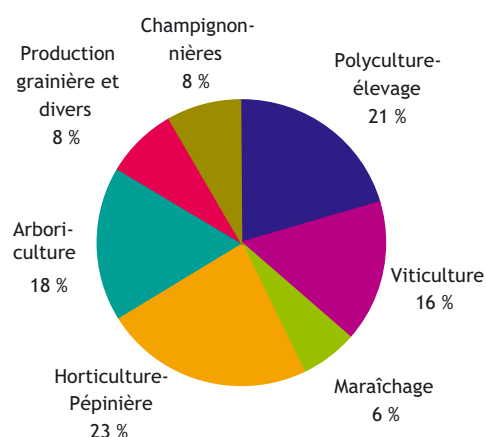
Pour bien saisir ces spécificités de l'emploi agricole, les très nombreux effectifs de salariés (46 455 en 2004) doivent être rapprochés de leur traduction en « équivalent temps plein » (12 244). On mesure ainsi les écarts entre les temps de travail à l'échelle de l'année et le nombre de personnes qui effectuent ce travail durant cette période annuelle. De ce fait aussi, il importe de distinguer le « nombre d'emplois » (52 243) qui est supérieur significativement au nombre de salariés dans la mesure où un même salarié peut occuper plusieurs emplois au cours de l'année. Enfin l'information du nombre de CDI et CDD permet d'approcher plus sûrement la population employée toute l'année (les CDI, au nombre de 10 556), et de mesurer le poids relatif de ces emplois permanents au regard du très grand nombre d'emplois temporaires (41 687 CDD).

#### Répartition du nombre de salariés selon les secteurs de production

Répartition des salariés par secteur



Répartition des ETP par secteur



Source : MSA 2004.

L'arboriculture occupe la 1<sup>ère</sup> place pour le nombre de salariés employés au cours de l'année (32 % des effectifs) mais seulement la 3<sup>ème</sup> en ce qui concerne les ETP. C'est le secteur «horticulture et pépinières» qui occupe, pour ce qui concerne la « quantité de travail », cette 1<sup>ère</sup> place.

## Les contrats : part des CDD dans le total des emplois

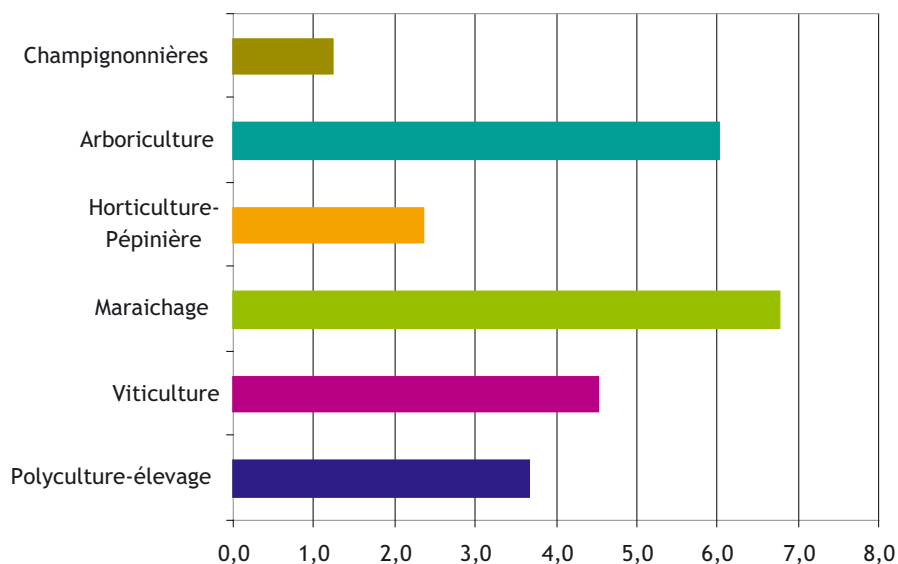


Source : MSA 2004.

Sur le total des emplois salariés agricoles, la part des emplois durables (CDI) est très faible (20 %). Seul le secteur des champignonnières se distingue avec une majorité d'emplois en CDI (87 %).

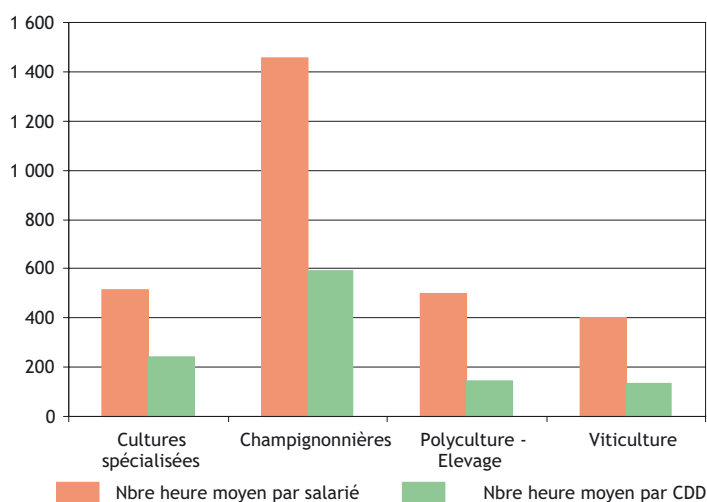
## Nombre de salariés pour 1 ETP, selon les secteurs de production

L'emploi agricole constitue, pour un salarié, un emploi extrêmement morcelé. Ainsi à l'extrême, en maraîchage, 8 personnes seront employées au cours de l'année pour comptabiliser 1 temps plein annuel. C'est dans les champignonnières et en horticulture et pépinière que l'on retrouve une situation d'emploi qui se rapproche le plus de celle des autres secteurs de l'économie, à savoir « 1 salarié pour 1 ETP » (en temporisant toutefois cette appréciation au regard d'autres activités à forte saisonnalité, comme le tourisme et l'hôtellerie par exemple, ou encore l'intérim).



Source : MSA 2004.

## 2.2. La durée du travail



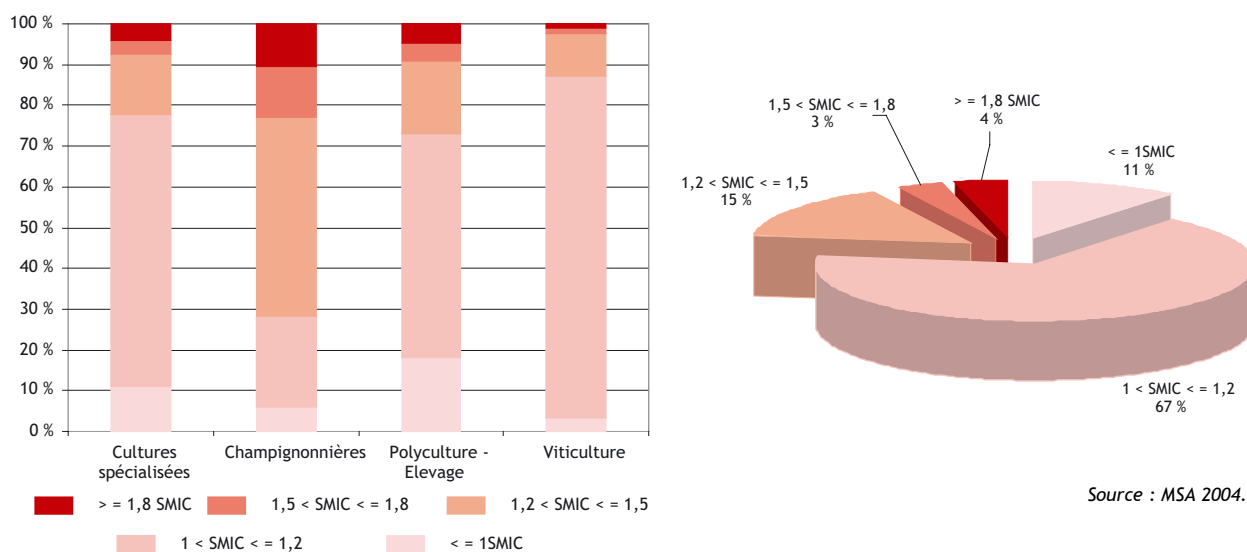
Un salarié employé à plein temps toute l'année effectue en théorie 1 820 heures de travail (sur la base de 35 heures hebdomadaire). L'ETP est calculé sur cette base.

En Maine-et-Loire, un salarié agricole effectue en moyenne 500 heures de travail dans l'année. Cette moyenne générale est naturellement orientée par le poids des CDD dont la moyenne n'excède pas 200 heures, soit à peine 6 semaines de travail.

Source : MSA 2004.

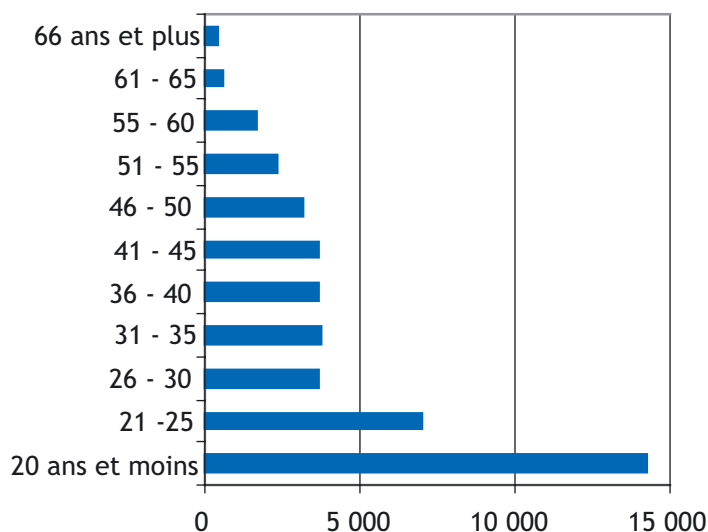
## 2.3. La rémunération

La très grande majorité des salaires (78 %) est proche du SMIC. Ces niveaux de salaires reflètent le caractère saisonnier et peu qualifié d'une grande part de ces emplois.



## 2.4. L'âge et le sexe

La parité homme-femme des effectifs est pratiquement atteinte dans les cultures spécialisées, les effectifs masculins étant majoritaires en viticulture et en polyculture-élevage. Mais cette approche de la parité se limite aux effectifs globaux, sans apporter de précision sur la répartition de ces effectifs selon les types d'emploi (CDD, CDI), leur qualification (ouvrier, chef d'équipe, cadre, etc.) et les durées annuelles de travail.



Plus de 50 % des salariés agricoles ont moins de 25 ans. Cette répartition est à nouveau déterminée par le poids des emplois saisonniers dont la majorité est occupée par une population jeune.

	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Cultures spécialisées	12 544	50%	12 305	50%
Champignonnières	577	46%	678	54%
Polyculture - Élevage	5 478	59%	3 745	41%
Viticulture	5 069	58%	3 676	42%

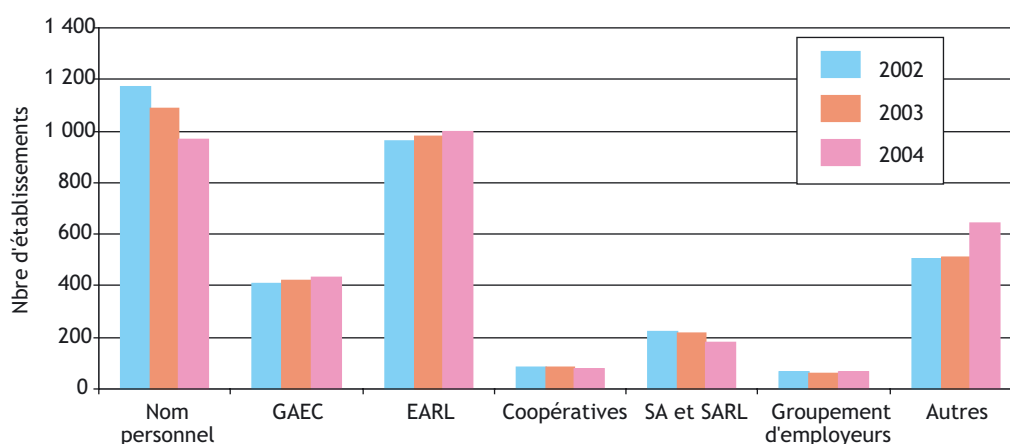
*Source : MSA 2004.*

### 3. LES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

#### 3.1. Statuts juridiques des établissements

Statut juridique de l'établissement employeur	Nbre d'établissements			% en 2004
	2002	2003	2004	
Nom personnel	1 169	1 089	965	29 %
GAEC	406	423	435	13 %
EARL	959	978	999	30 %
Coopératives	86	85	78	2 %
SA et SARL	221	217	178	5 %
Groupement d'employeurs	67	63	64	2 %
Autres	505	513	644	19 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 413</b>	<b>3 368</b>	<b>3 363</b>	<b>100 %</b>

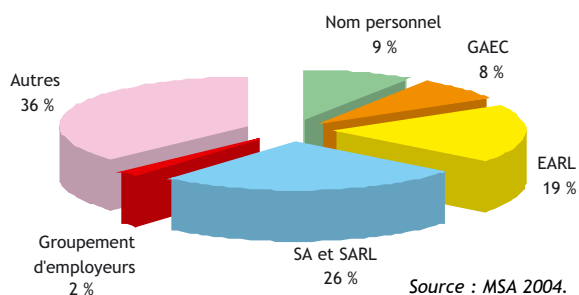
Source : MSA 2004.



Source : MSA 2004.

En agriculture, certains statuts juridiques sont spécifiques tels que l'EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) ou le GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) et viennent s'ajouter à des types d'entreprise communs à l'ensemble des secteurs économiques tels que la SA ou la SARL. Le poids de ces types d'entreprises spécifiques au monde agricole (30 % pour les EARL, 13 % pour les GAEC), provient pour une grande part, des avantages fiscaux et sociaux qu'ils procurent.

#### Répartition du nombre d'heures salariées selon le statut de l'établissement



Source : MSA 2004.

On notera que l'entreprise « en nom personnel » conserve une part encore très importante (29%). Elle diminue cependant de façon notable, en partie au profit des EARL en augmentation, dont la forme juridique est plus avantageuse pour gérer les transmissions.

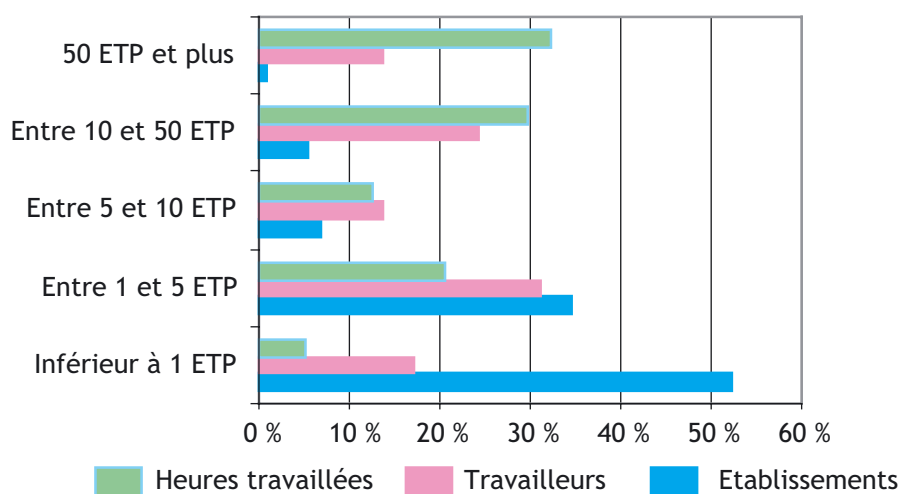
Alors qu'elles ne représentent que 5 % de l'effectif des établissements, les SA et SARL représentent 26 % des heures travaillées. Ce rapport

laisse supposer la corrélation entre ce statut juridique - le plus répandu dans le monde de l'entreprise mais encore assez atypique en agriculture - et le développement salarial.

### 3.2. La taille des établissements selon les effectifs salariés (en ETP)

87 % des entreprises emploient moins de 5 ETP dans l'année et réunissent 48 % de l'effectif salarié pour 26 % des heures travaillées

À l'autre extrémité, 1 % des entreprises emploient plus de 50 ETP avec, au total, 14 % des travailleurs salariés qui effectuent 32 % des heures travaillées.



Source : MSA 2004.

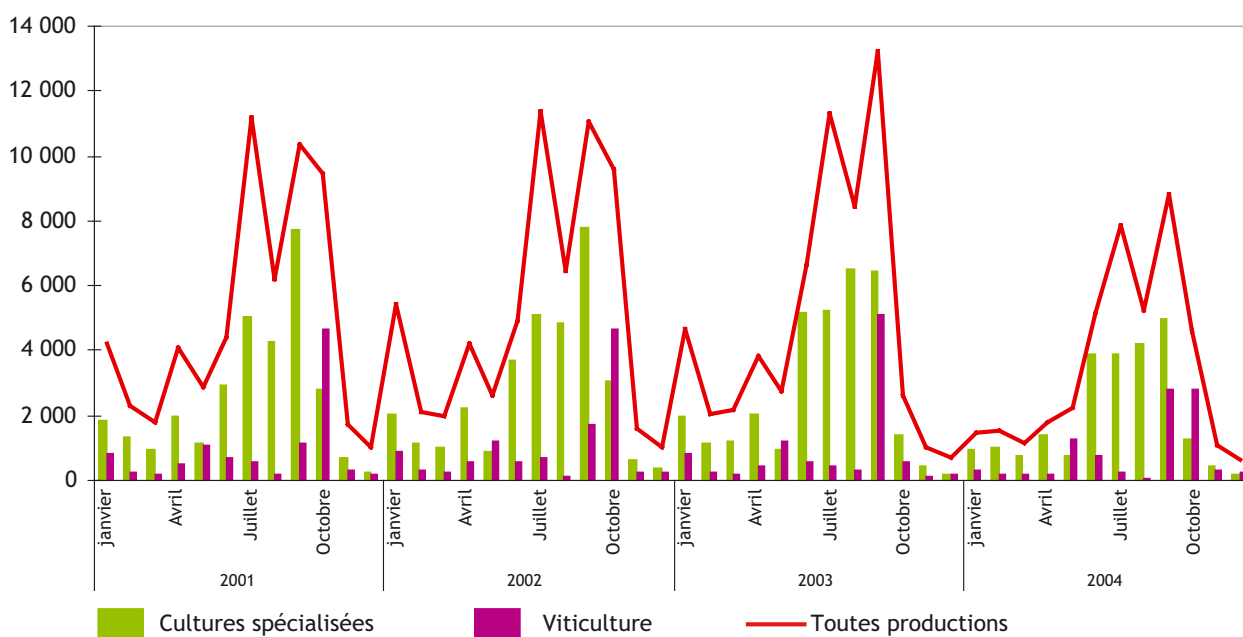
Classement des entreprises selon les tranches d'ETP	Etablissements		Travailleurs		Heures travaillées	
	Qté dans la tranche	%	Qté dans la tranche	%	Qté dans la tranche	%
Inférieur à 1 ETP	1 762	52 %	9 013	17 %	1 165 687	5 %
Entre 1 et 5 ETP	1 161	35 %	16 298	31 %	4 689 309	21 %
Entre 5 et 10 ETP	228	7 %	7 120	14 %	2 840 255	12 %
Entre 10 et 50 ETP	182	5 %	12 764	24 %	6 747 360	30 %
50 ETP et plus	30	1 %	7 256	14 %	7 318 540	32 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 363</b>	<b>100 %</b>	<b>52 451</b>	<b>100 %</b>	<b>22 761 151</b>	<b>100 %</b>

Source : MSA 2004.

## 4. LA SAISONNALITÉ

### Variations mensuelles du nombre de nouveaux contrats

Le caractère saisonnier de l'emploi salarié agricole du département apparaît ici clairement, avec la pointe très importante des embauches au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année. Celles-ci se décomposent en deux pics, un premier au mois de juin-juillet avec notamment les activités d'écimage du maïs et de récolte des productions grainières et maraîchères, puis un deuxième en août et septembre avec les embauches importantes pour les vendanges et les récoltes fruitières.



Source : MSA 2004.

NB : le secteur « cultures spécialisées » regroupe : l'horticulture et les pépinières, l'arboriculture, le maraîchage, les productions grainières et diverses productions végétales.

## 5. LE VÉGÉTAL SPÉCIALISÉ

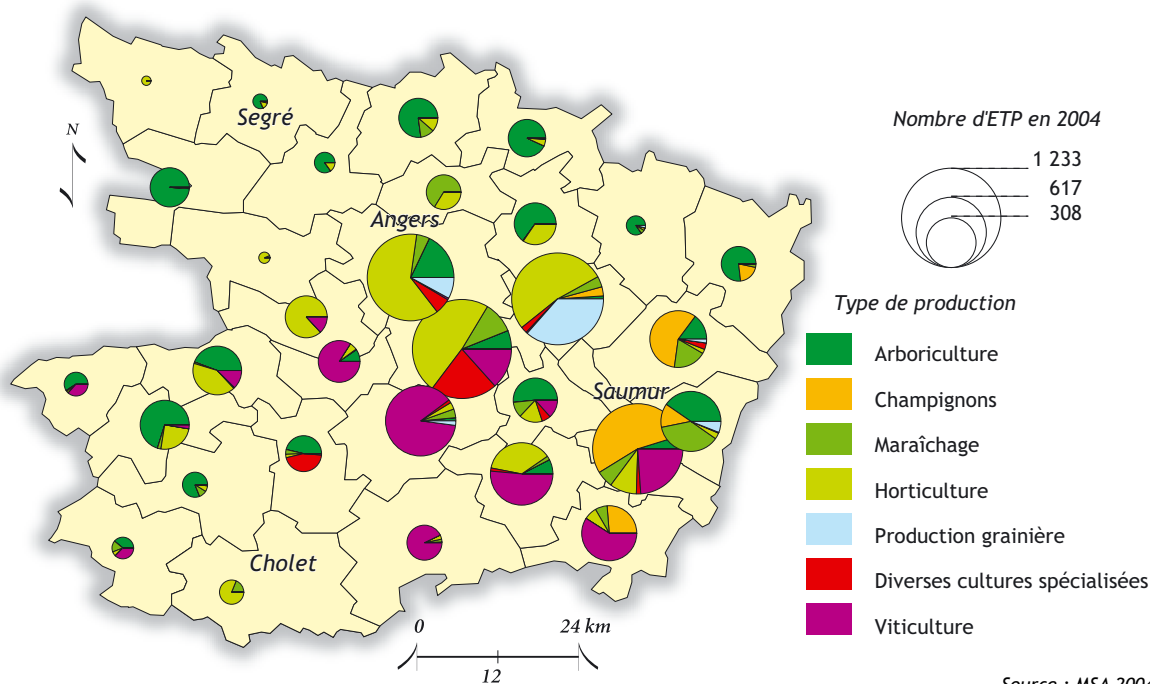
Avec 80 % des ETP salariés de la production, le « végétal spécialisé » occupe une place prépondérante dans l'emploi agricole du département. Le « végétal spécialisé », regroupe :

- L'arboriculture fruitière
- La viticulture
- L'horticulture et les pépinières
- Le maraîchage
- Les productions grainières
- Les champignonnières
- Diverses cultures spécialisées

Sous cette appellation commune, il existe donc une grande diversité de productions qui comportent chacune des spécificités sur le plan territorial et en matière d'emploi. Les données et leur représentation graphique et cartographique qui suivent apportent par conséquent un éclairage sur cette diversité.

### 5.1. Données générales

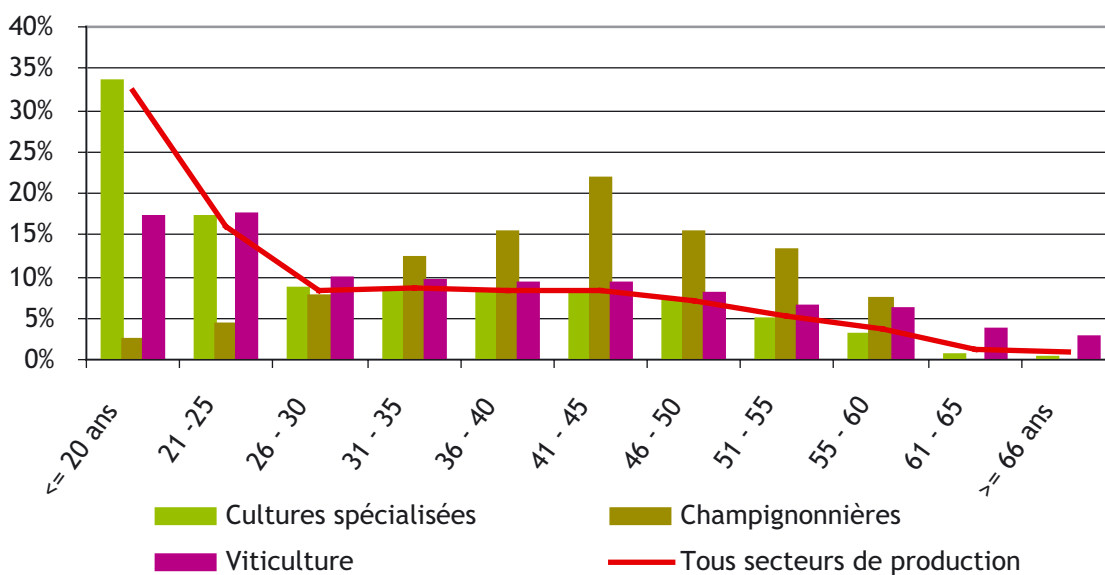
#### Répartition cantonale des emplois salariés du végétal spécialisé (en ETP)



Au regard de l'emploi en lien naturellement avec les bassins de production, la carte permet de dessiner trois grands types de territoire :

- Des territoires diversifiés où co-existent des emplois au sein de plusieurs secteurs du végétal (horticulture, maraîchage, viticulture, arboriculture, etc...) : principalement le bassin d'Angers, d'une part, la Vallée de l'Authion et le Saumurois, d'autre part.
- Des territoires spécialisés à dominante arboricole : le Haut Anjou Segréen, le Baugeois et les Mauges
- Des territoires spécialisés à dominante viticole : Thouarcéen et côteaux du Sud-Loire.

### Courbe démographique des salariés selon les différents secteurs



Source : MSA 2004.

Sur le plan démographique, on constate une forte représentation des classes jeunes (autour de 20 ans) corrélée avec la nature saisonnière et temporaire de la majorité des emplois proposés dans ces différents secteurs d'activité.

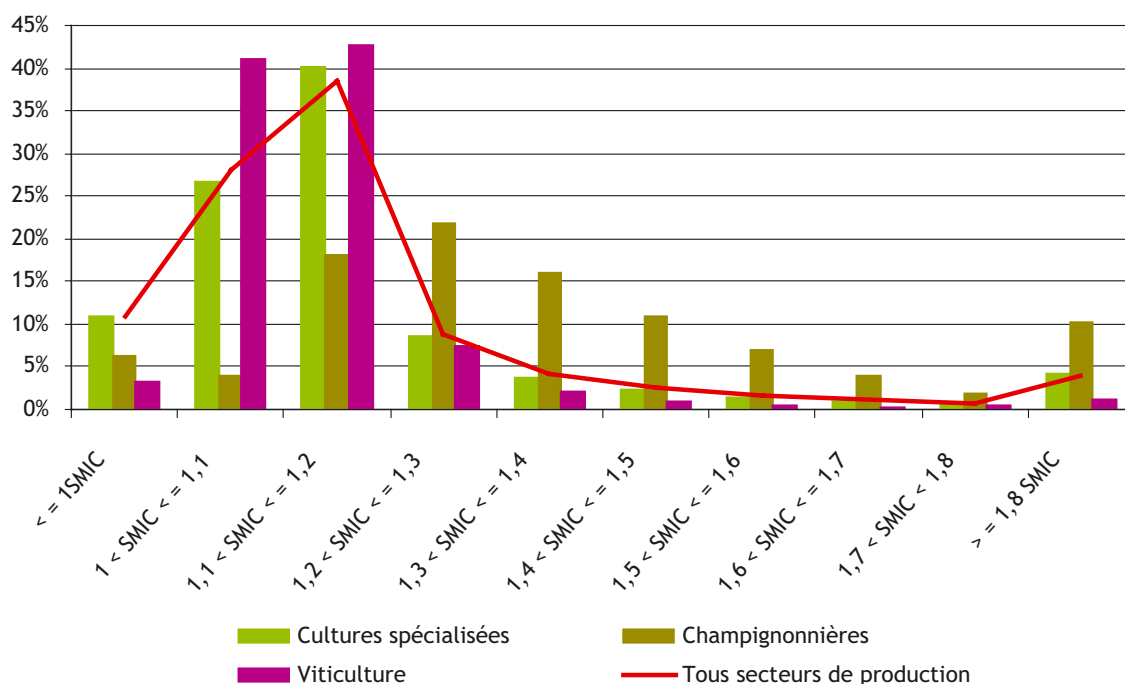
Au sein du végétal spécialisé, la spécificité de l'emploi dans les champignonnières ressort cependant, avec le pic des classes d'âge entre 35 et 55 ans, situation normale pour des secteurs où les emplois permanents sont prédominants. Il est probable que pour l'horticulture (mais ces données sont masquées du fait de leur intégration dans le secteur plus large des « cultures spécialisées ») la répartition démographique se rapproche de celle des champignonnières.

On notera enfin que la viticulture semble avoir une population salariée âgée (55 ans et plus) supérieure à la moyenne. On assisterait à un vieillissement des salariés permanents relativement plus important dans ce secteur.

### La rémunération selon les différents secteurs

A l'image de la démographie, le poids des emplois saisonniers influe très fortement la courbe des rémunérations dont le pic se situe autour du niveau du SMIC. Les rémunérations inférieures au SMIC concernent des salariés mineurs employés sur des contrats saisonniers.

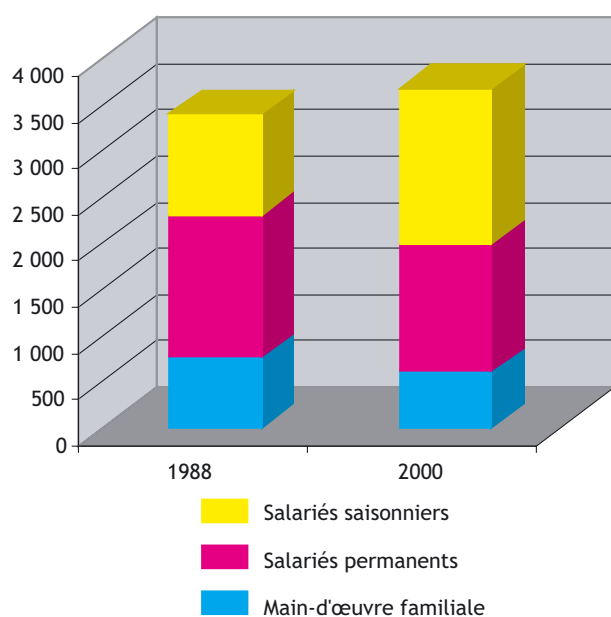
Les emplois permanents d'ouvriers qualifiés dans les champignonnières déterminent des rémunérations, en moyenne, d'un niveau plus important, de 1,4 à 1,7 SMIC.



Source : MSA 2004.

## 5.2. Arboriculture fruitière

### Les actifs en arboriculture (en UTA) selon leur statut

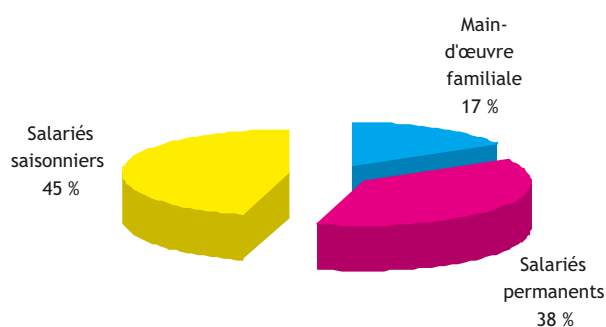


Nbre d'UTA	1988	2000	Évolution 1988-2000
Main-d'œuvre familiale	772	619	-20 %
Salariés permanents	1 535	1 384	-10 %
Salariés saisonniers	1 096	1 681	53 %

Source : Agreste - RGA 2000.

Globalement, l'emploi a augmenté en arboriculture entre 1988 et 2000. La main-d'œuvre familiale occupe une part relativement faible (17 %).

Cette croissance de l'emploi est principalement imputable à l'emploi saisonnier qui occupe une place dominante en 2000 (45 % des emplois en temps annuel de travail). Cette évolution laisse supposer un certain transfert des tâches auparavant effectuées dans le cadre des emplois permanents, vers les emplois saisonniers.



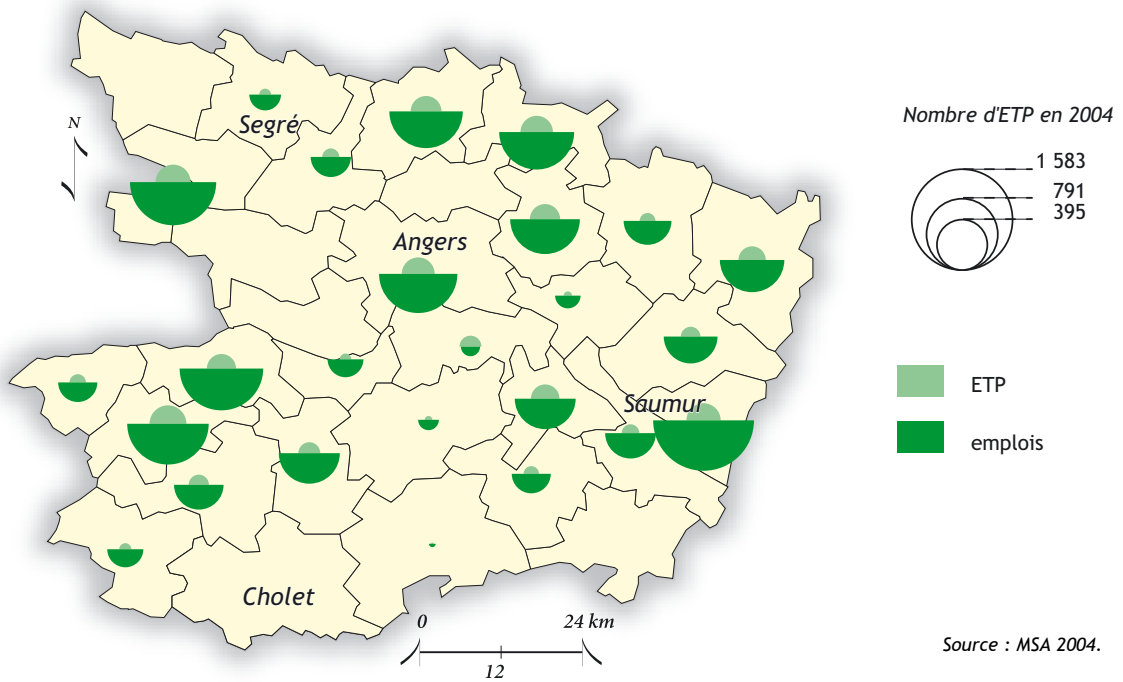
Source : Agreste - RGA 2000.

### Les emplois salariés et les ETP

Nbre d' ETP	2 158
Nbre d'établissements	293
Nbre de salariés	12 980
Nbre d'emplois	13 201
Nbre d'emplois "Travailleurs Occasionnels"	12 651
% emplois TO/emploi total	96 %

Source : MSA 2004.

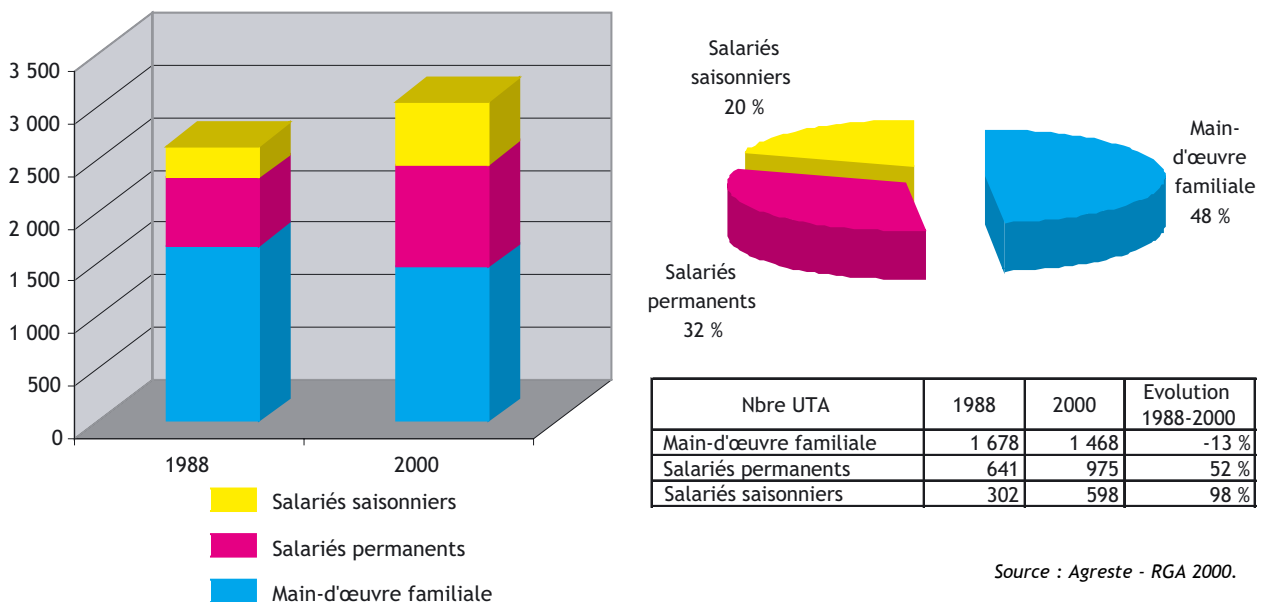
## La répartition cantonale des emplois et des ETP



A l'exception du Sud du département, l'arboriculture fruitière est présente sur pratiquement tous les territoires du Maine-et-Loire. Le poids du travail saisonnier est illustré par le rapport entre le nombre d'emplois (grand ½ cercle) et le nombre d'ETP (petit ½ cercle).

### 5.3. Viticulture

#### Les actifs en viticulture (en UTA) selon leur statut



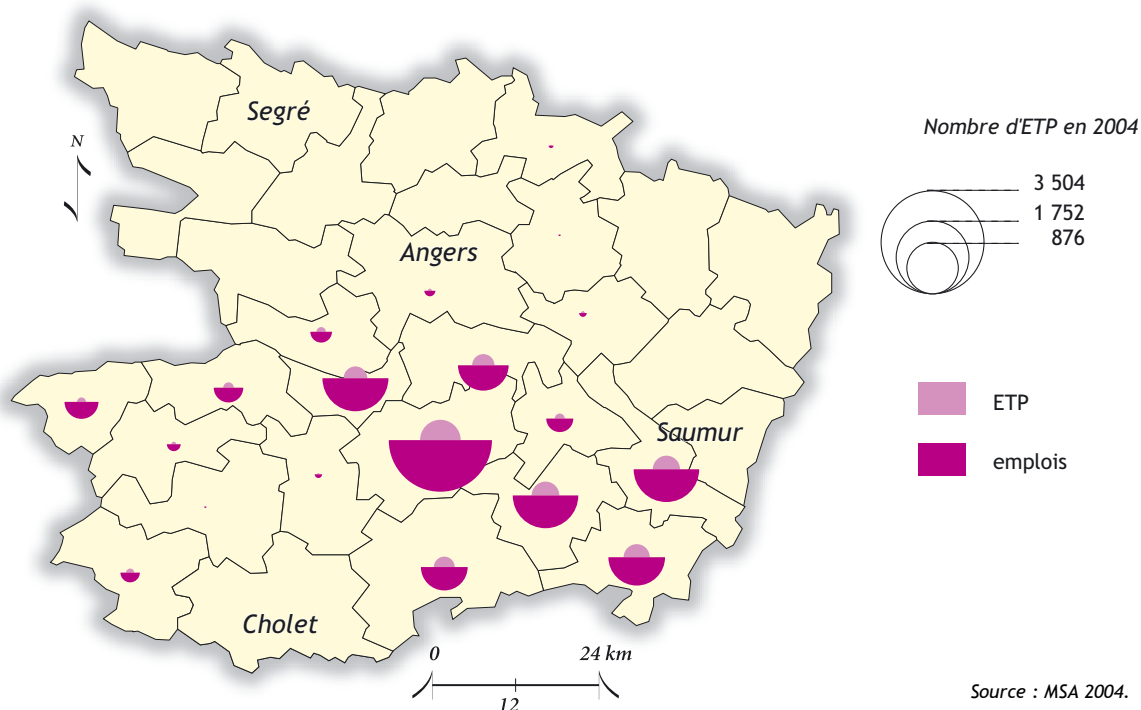
L'emploi en viticulture augmente entre 1988 et 2000, avec une main-d'œuvre familiale qui diminue mais qui conserve une part importante (48 % du temps de travail annuel ou UTA, en 2000) L'emploi permanent et l'emploi saisonnier augmentent fortement en temps de travail annuel, mais là aussi les plus gros effectifs sont du côté des travailleurs saisonniers qui occupent 87 % de l'emploi.

### Les emplois salariés et les ETP

Nbre d' ETP	1 929
Nbre d'établissements	858
Nbre de salariés	8 745
Nbre d'emplois	11 714
Nbre d'emplois "Travailleurs Occasionnels"	10 203
% emplois TO/emploi total	87 %

Source : MSA 2004.

### La répartition cantonale des emplois et des ETP

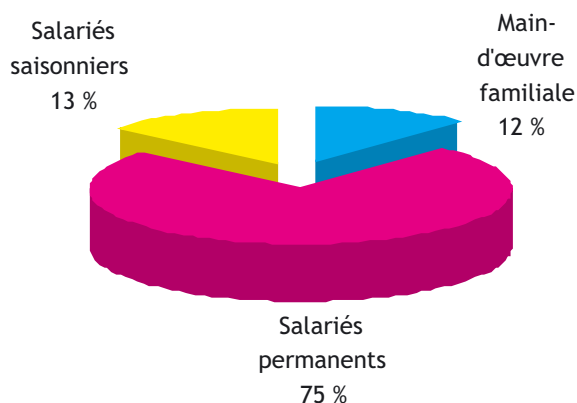
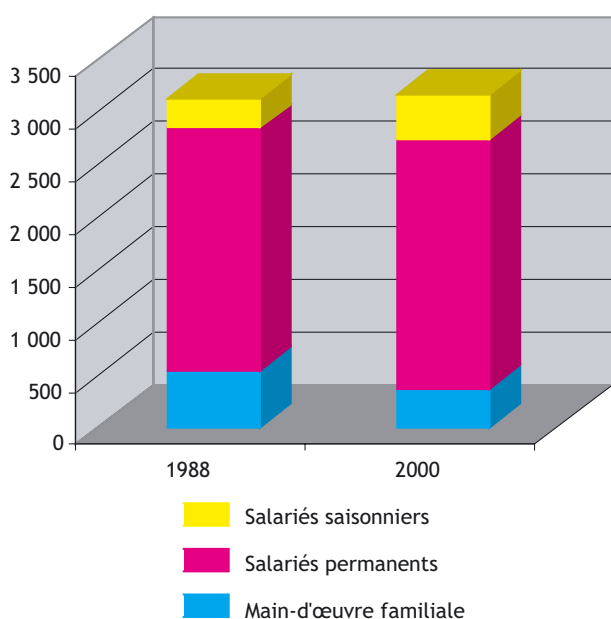


Sur un axe Est-Ouest, les emplois du vignoble se répartissent le long de la Loire et sur les coteaux au Sud de celle-ci ; la concentration la plus forte se retrouve dans le Thouarcéen.

À l'instar de l'arboriculture, le poids du travail saisonnier est également visible sur cette activité.

## 5.4. Horticulture-pépinières

### Les actifs en horticulture-pépinières (en UTA) selon leur statut



Nbre d'UTA	1988	2000	Evolution 1988-2000
Main-d'œuvre familiale	541	365	-33 %
Salariés permanents	2 293	2 368	3 %
Salariés saisonniers	279	417	49 %

Source : Agreste - RGA 2000.

L'emploi total est en légère augmentation avec cependant une diminution de l'emploi familial et une augmentation de l'emploi saisonnier et de l'emploi permanent. Ce dernier occupe une part dominante avec 75 % du temps de travail annuel (UTA). Le taux de croissance le plus significatif est cependant celui de l'emploi saisonnier (+ 49 %), laissant supposer, là aussi, un transfert des tâches effectuées dans le cadre de l'emploi permanent (salarié ou non) vers les contrats temporaires (travail saisonnier).

Le nombre d'emplois saisonniers demeure majoritaire vis à vis du nombre total d'emplois (57 %), mais relativement aux secteurs de l'arboriculture et de la viticulture, les emplois permanents occupent une place plus importante, tant sur le plan des effectifs que sur les temps de travail occupés par ces emplois.

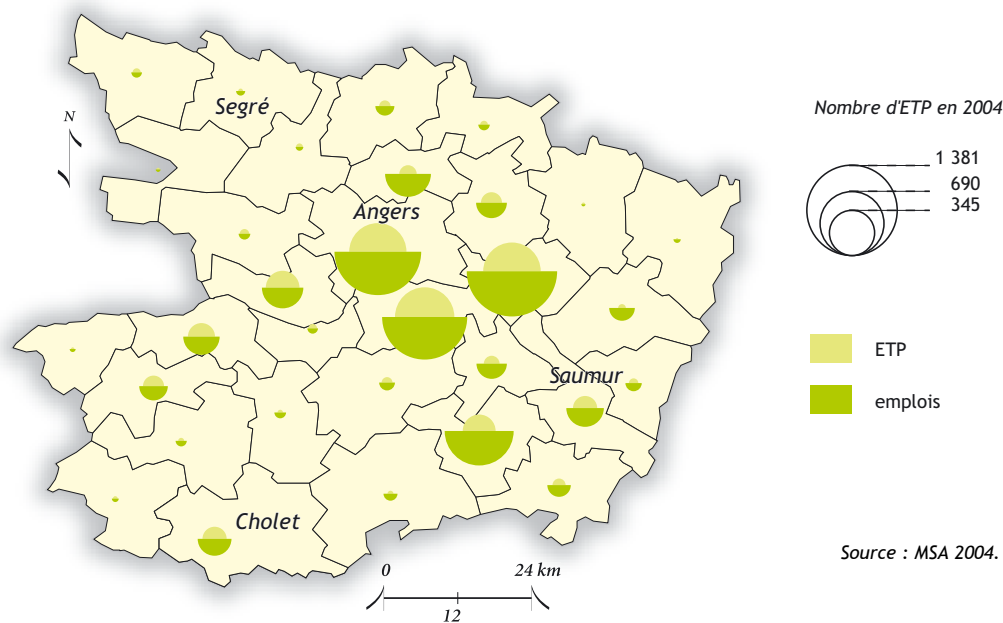
### Les emplois salariés et les ETP

Nbre d'ETP	2 834
Nbre d'établissements	298
Nbre de salariés	6 679
Nbre d'emplois	7 001
Nbre d'emplois "Travailleurs Occasionnels"	3 958
% emplois TO/emploi total	57 %

Source : MSA 2004.

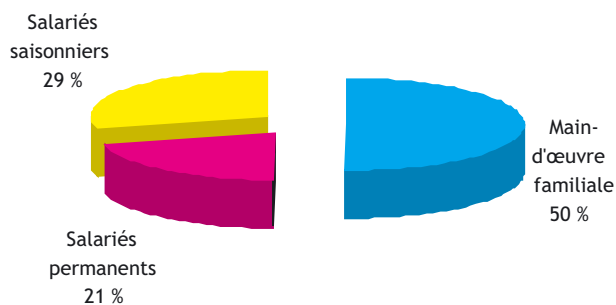
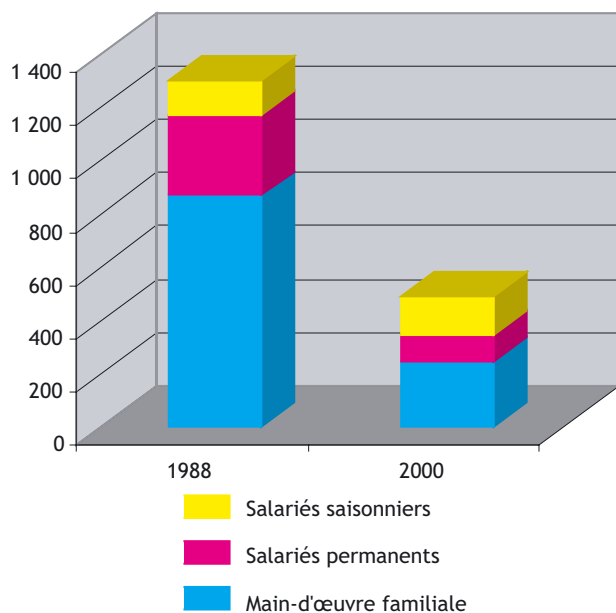
### La répartition cantonale des emplois et des ETP

Les emplois (comme la production) sont relativement concentrés autour du bassin d'Angers. Le rapport emplois/ETP représenté par les ½ cercles montre une situation plus équilibrée, signe d'une moindre saisonnalité du salariat agricole (au regard des autres secteurs du végétal spécialisé).



## 5.5. Maraîchage

### Les actifs en maraîchage (en UTA) selon leur statut



	1988	2000	Evolution 1988-2000
Main-d'œuvre familiale	872	247	-72 %
Salariés permanents	305	101	-67 %
Salariés saisonniers	129	144	12 %

Source : Agreste - RGA 2000.

### Les emplois salariés et les ETP

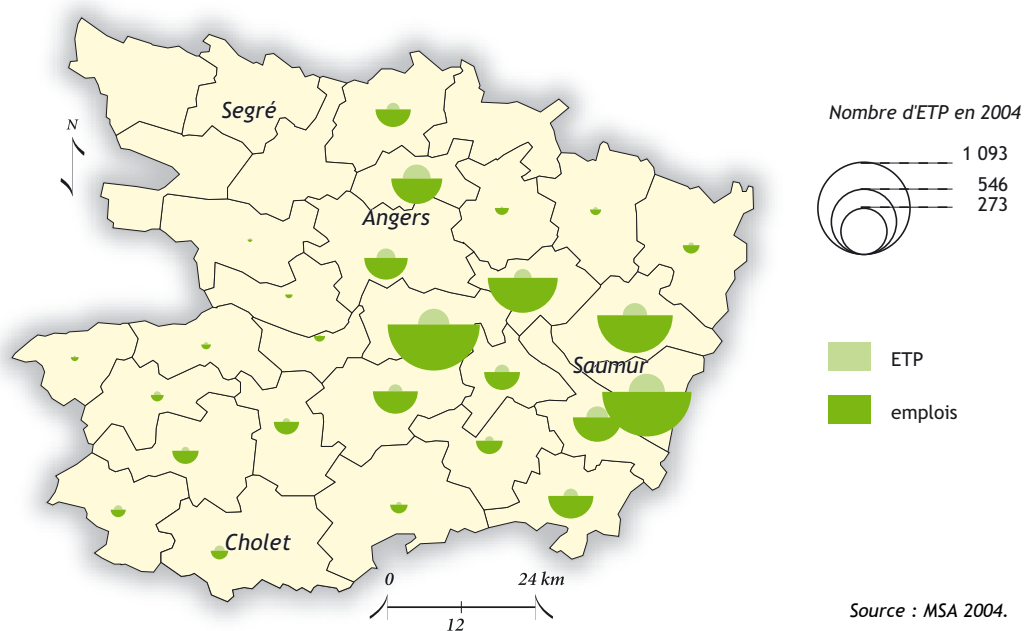
Nbre d' ETP	795
Nbre d'établissements	319
Nbre de salariés	5 378
Nbre d'emplois	5 723
Nbre d'emplois "Travailleurs Occasionnels"	5 021
% emplois TO/emploi total	88 %

Source : MSA 2004.

L'emploi maraîcher, salarié et familial, a très fortement diminué entre 1988 et 2000, avec cependant un emploi salarié saisonnier qui augmente en temps de travail annuel. L'emploi familial qui dominait très largement à la fin des années 80, est à présent à parité avec le travail salarié.

L'analyse des effectifs de salariés montre la très forte dominante des emplois saisonniers (88 %).

## La répartition cantonale des emplois et des ETP



Les emplois se concentrent au centre (bassin d'Angers) et à l'Est du département (vallée de l'Authion). À nouveau, le rapport emplois/ETP matérialisé par les  $\frac{1}{2}$  cercles caractérise l'importance de l'emploi saisonnier.

## 6. L'EMPLOI PARTAGÉ

En 2005, une enquête exhaustive auprès des Groupements d'Employeurs du département a été conduite par l'ADEFA en partenariat avec la DDTEFP et l'ITEPSA. Cette enquête couvre l'ensemble des Groupements d'employeurs, qu'ils interviennent dans le secteur agricole ou dans tout autre secteur. Cette enquête a donné lieu à la publication d'un répertoire permettant de localiser chaque GE, ses secteurs d'activité, le nombre et le type d'emplois (CDI, CDD) qu'il propose.

Les tableaux, histogrammes et carte ci après reprennent les données de cette enquête. Pour la bonne compréhension de ces données, on précisera :

- Que la convention collective mentionnée dans le 1<sup>er</sup> tableau (classement des GE selon leur convention collective) correspond à l'activité dominante du GE (en terme de chiffre d'affaire des adhérents). Dans certains cas, il peut s'agir d'une activité exclusive (un GE par exemple composé uniquement de viticulteurs), mais dans d'autres cas, un GE peut intervenir dans plusieurs secteurs alors qu'il sera répertorié selon la convention collective principale à laquelle il est rattaché.
- Du fait du caractère multi-sectoriel de certains GE, l'inventaire des secteurs d'activité des GE dépasse au total, le nombre de GE proprement dit (2<sup>ème</sup> tableau : GE par secteurs d'activité).

### 6.1. Les groupements d'employeurs (tous secteurs économiques) : nombre de groupements et effectifs de salariés

On dénombre 64 groupements d'employeurs en activité en Maine-et-Loire. Ils regroupent 2 309 employeurs et emploient 333 personnes en contrat à durée indéterminée (CDI). On évalue par ailleurs le nombre d'emplois saisonniers ou temporaires (CDD) à 953.

Convention collective	Nombre de GE	Nombre d'adhérents	Emplois permanents (CDI)	Emplois saisonniers ou temporaires (CDD)
Polyculture - Élevage - Viticulture	44	1 977	100	487
Arboriculture	6	15	19	75
Horticulture - Pépinière	1	3	8	40
Cultures légumières	1	2	1	0
CUMA des Pays de la Loire	1	11	1	0
FELCOOP	3	97	87	229
Fabrication d'ameublement	1	9	56	40
Animation	1	8	22	0
Froid commercial	1	3	27	18
Hôtels, cafés, restaurants	1	31	1	15
Centres de gestion	1	20	2	0
Bâtiments	2	108	8	40
Transport routier	1	29	2	24
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>2 313</b>	<b>334</b>	<b>968</b>

Source : Enquête ADEFA - DDTEFP - ITEPSA, 2005.

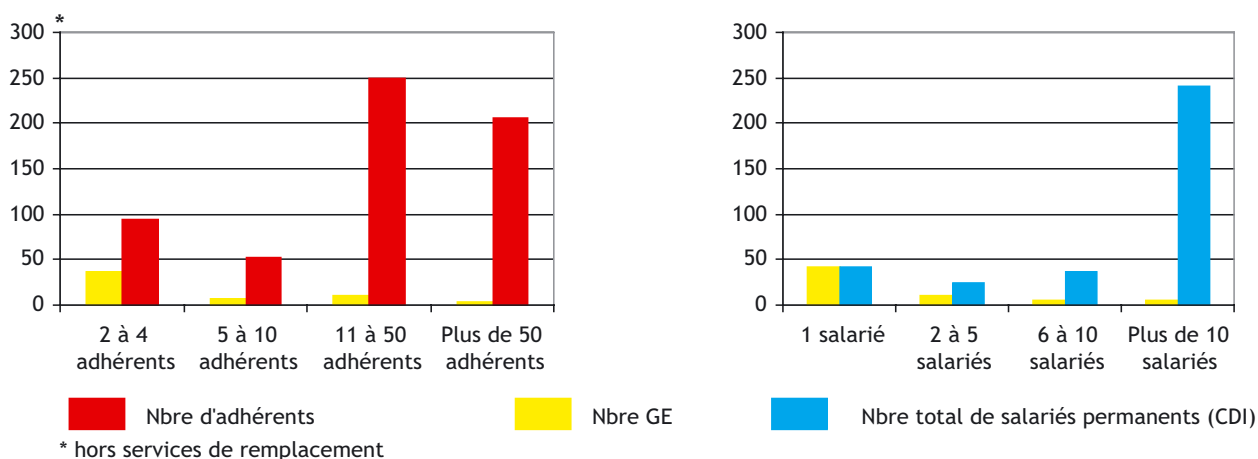
Les GE n'employant qu'un salarié permanent sont les plus nombreux : 41 au total ; ce sont tous des GE agricoles. À l'autre extrémité, 6 GE ont plus de 10 salariés permanents et totalisent 240 emplois en CDI (soit 70 % du total). Ces GE plus importants dans leurs effectifs salariés, sont tous de type intersectoriel.

Hors les services de remplacement qui constituent un cas de figure à part, la majorité des GE (36) sont de petite taille (2 à 4 adhérents). À l'opposé, 13 GE de plus de 10 adhérents regroupent à eux seuls 456 employeurs (soit 75 % du total).

GE par secteurs d'activité	Nbre de GE
Polyculture élevage	57
Viticulture	28
Horticulture pépinière	11
Arboriculture	9
Service de remplacement agricole	8
Maraîchage	5
Insertion, qualification, formation professionnelle (GEIQ)	3
Production grainière	2
Exploitation de bois	2
Stockage et conditionnement	2
Batiments - Travaux publics	2
Climatisation - chambre froide	1
Comptabilité, gestion	1
Enseignement musical	1
Hôtellerie - Restauration	1
Transport	1

Source : Enquête ADEFA - DDTEFP - ITEPSA, 2005.

### Répartition des GE par nombre d'adhérents et de salariés (CDI)



Source : Enquête ADEFA - DDTEFP - ITEPSA, 2005.

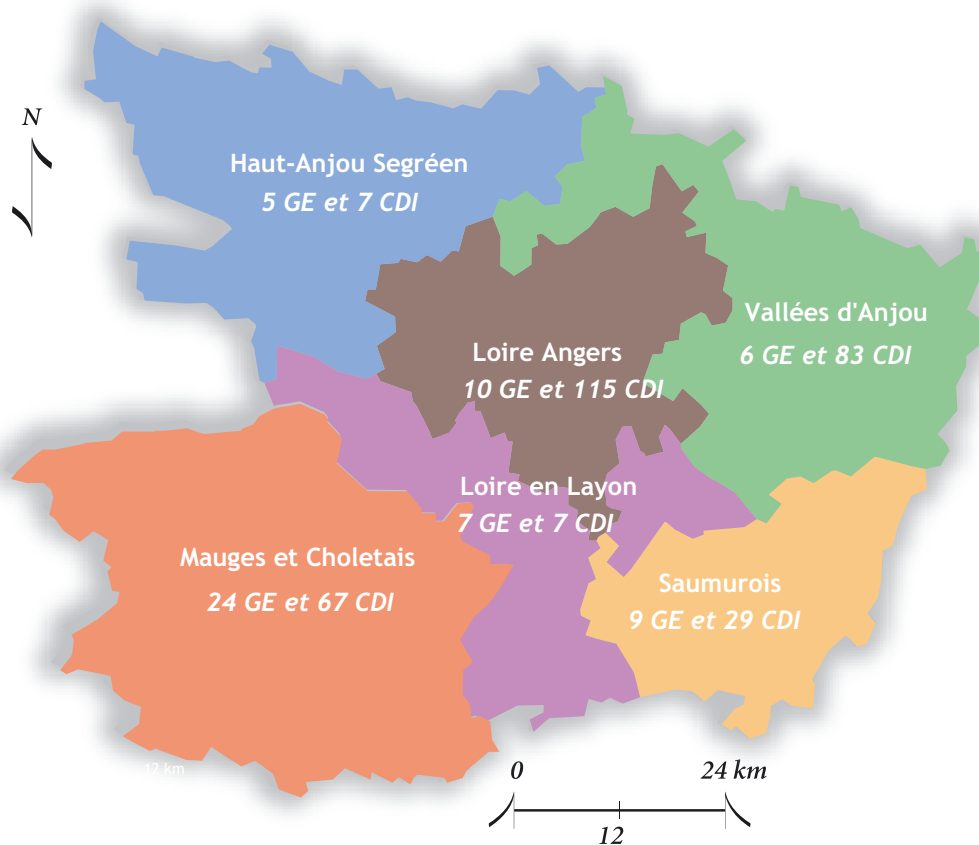
## 6.2. Répartition des Groupements d'Employeurs par Pays

En terme d'emplois, le bassin d'Angers et les Vallées d'Anjou réunissent le plus grand nombre de CDI en groupements d'employeurs. Sans qu'il s'agisse exclusivement d'emplois agricoles, on doit cependant y voir une corrélation avec le développement plus marqué sur ces territoires, des productions végétales spécialisées.

En évitant les généralisations excessives on peut certainement aujourd'hui distinguer 2 types de groupements d'employeurs :

- Des GE mono-sectoriels, de petite dimension (en terme de nombre d'adhérents et d'emplois), qui se développent plutôt dans les secteurs des productions animales, plus marginalement en viticulture, et qui constituent une réponse à l'agrandissement des exploitations et des besoins émergents en matière d'emploi salarié (en substitution de l'emploi familial, notamment).

- Des GE multi-sectoriels (voire inter-sectoriels, dans le sens d'une approche décloisonnée vis-à-vis du seul monde agricole), de plus grande dimension, qui se sont mis en place au sein ou en périphérie des productions végétales spécialisées ou alors en dehors du monde agricole (hôtellerie, bâtiment) pour répondre à des problématiques plus diversifiées de l'emploi, telles que la saisonnalité du travail, des besoins d'emploi à temps partiel, voire la satisfaction de besoins (pour des PME ou des TPE) d'emplois hautement qualifiés (qualiticiens, GRH, ...).



Source : Enquête ADEFA - DDTEFP - ITEPSA, 2005.

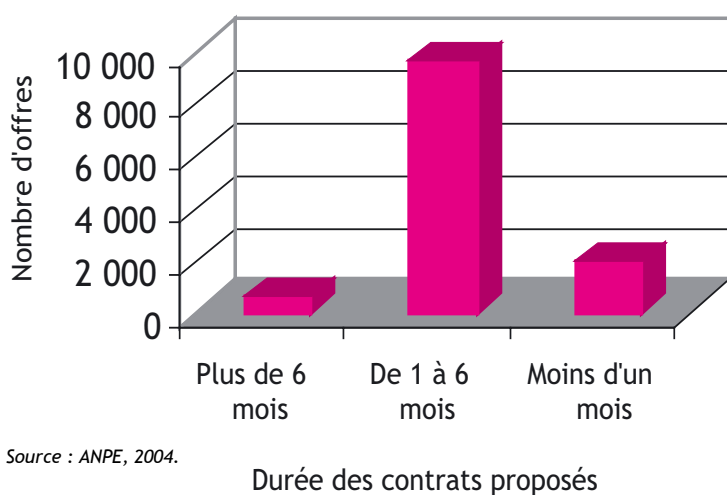
## 7. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les données présentées ci-après sont issues de trois sources différentes, et il convient de préciser leur contexte respectif :

- Les données ANPE sont les plus exhaustives pour ce qui concerne l'intervention du Service Public de l'Emploi (SPE) sur le marché du travail. Ce sont elles qui nous permettent d'analyser le plus précisément la stratégie de recrutement des employeurs au regard du nombre d'emplois créés dans l'année (nouveaux contrats recensés par la MSA), ainsi que les attentes des demandeurs d'emploi.
- Les données de la bourse à l'emploi de l'ADEF (l'outil « bourse à l'emploi » fonctionne à l'échelle nationale au sein du réseau ANEFA) s'inscrivent dans un champ plus limité. Leur évolution doit être interprétée en fonction du caractère récent de l'outil mis en œuvre (le fonctionnement de la bourse à l'emploi remonte à 4 années). Le champ couvert est principalement celui des emplois durables dans la production agricole (distincts des contrats saisonniers) dans des domaines requérant une qualification et/ou une expérience généralement plus importante que les emplois saisonniers.
- Les données issues des « livrets d'offre d'emplois saisonniers » réalisés par les antennes locales de la chambre départementale d'agriculture, pour les territoires du Bugeois-Vallée et du Layon-Saumurois. Il s'agit là d'une démarche spécifique au Maine-et-Loire (avec aujourd'hui des approches similaires en Vendée et en Sarthe) s'appuyant sur une animation territoriale et le volontarisme collectif des employeurs, visant la structuration de l'offre dans le domaine des emplois saisonniers.

### 7.1. Le recrutement ANPE

#### Les offres d'emploi par durée de contrats



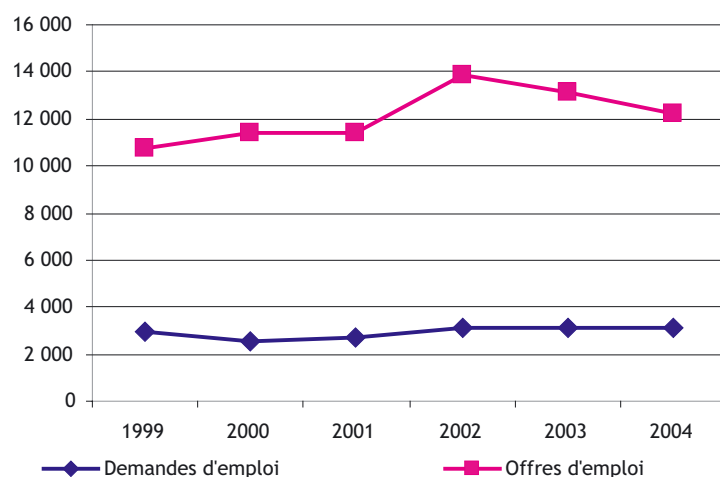
Source : ANPE, 2004.

Les employeurs agricoles se tournent principalement vers l'ANPE pour être assistés dans les recrutements d'emplois temporaires (95 % sont des offres d'emploi inférieures à 6 mois). Autrement dit et compte-tenu du caractère des emplois agricoles, cette intervention porte essentiellement sur les contrats saisonniers.

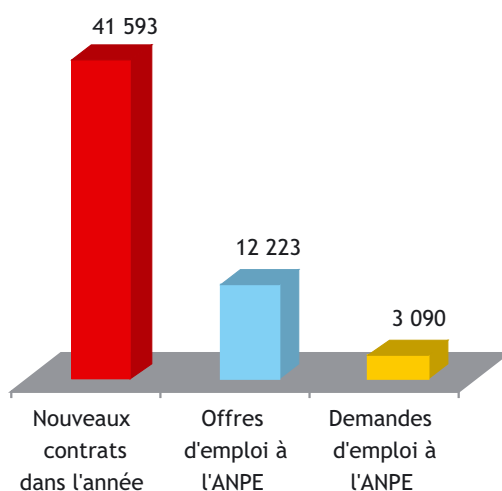
Le rapprochement entre cette offre et la demande montre un taux de tension (rapport entre l'offre et la demande) très élevé qui traduit le décalage entre le

besoin des employeurs (travailleurs saisonniers) et le 1<sup>er</sup> choix des demandeurs d'emploi qui ne se positionnent pas a priori sur ce type d'offre (les demandeurs positionnés comme « aides agricoles saisonniers » représentent 10 % seulement des offres inscrites dans ce métier). La précarité et le niveau de rémunération de ces emplois sont probablement les raisons explicatives de cet écart.

## Évolution des offres et des demandes d'emploi



Source : ANPE, 2004.



Sources : ANPE, DDTEFP et MSA 2004.

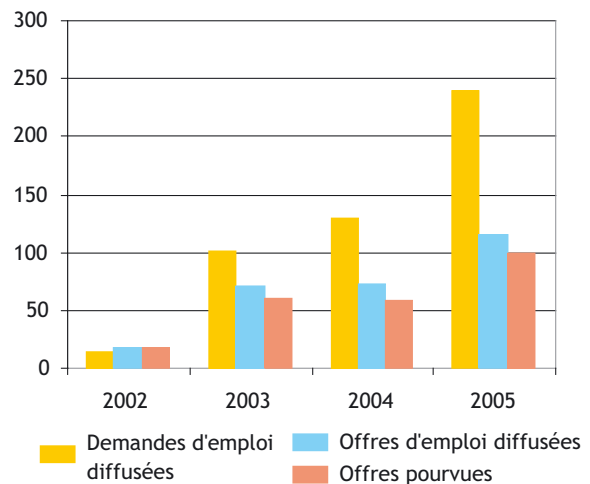
Enfin le rapprochement entre les offres et les demandes enregistrées par l'ANPE, d'une part, et les nouveaux contrats recensés annuellement par la MSA, d'autre part, montre que les flux du recrutement s'opèrent en grande partie en dehors de ce dispositif public d'accompagnement du marché du travail. Les offres ANPE s'élèvent à 29 % du recrutement total (effectifs de nouveaux contrats recensés par la MSA) et les demandes à 7 %. Le recrutement demeure largement une démarche autonome des employeurs, faisant largement appel aux réseaux de proximité.

	OFFRES D'EMPLOI				DEMANDES
	Plus de 6 mois	De 1 à 6 mois	Moins d'un mois	TOTAL	
Auxiliaire de soins aux animaux	2	7	0	9	66
Cultivateur en grandes cultures	3	1	0	4	19
Maraîcher-horticulteur	158	159	15	332	766
Jardinier d'espaces verts	187	247	17	451	627
Arboriculteur-viticulteur	25	3 028	368	3 421	214
Sylviculteur					10
Aide agricole saisonnier	31	6 144	1 553	7 728	770
Éleveur de bétail sur sol	3	1	0	4	21
Éleveur-soigneur de chevaux	22	10	0	32	135
Éleveur en production laitière	1	3	0	4	22
Éleveur hors sol	63	74	4	141	40
Éleveur spécialisé en productions rares	5	8	0	13	71
Polyculteur-éleveur	4	10	0	14	102
Agent technique agricole	6	4	0	10	18
Conseiller d'agriculture	38	2	0	40	69
Chargé d'études et de recherches agricoles et aquacoles	2	2	0	4	104
Responsable de culture ou d'élevage	16	0	0	16	34
<b>Total</b>	<b>566</b>	<b>9 700</b>	<b>1 957</b>	<b>12 223</b>	<b>3 088</b>

Source : ANPE, 2004.

## 7.2. La bourse à l'emploi ADEFA-ANEFA

La progression globale des offres et des demandes d'emploi n'est pas bien entendu le reflet d'un accroissement des emplois en agriculture mais plus certainement du développement d'un outil (bourse à l'emploi) créé récemment au travers du réseau ADEFA-ANEFA. Ce développement permet de supposer que l'outil et son animation répondent à un besoin potentiel des employeurs comme des demandeurs d'emploi, d'être accompagnés dans leur démarche respective (recruter ; obtenir un emploi).

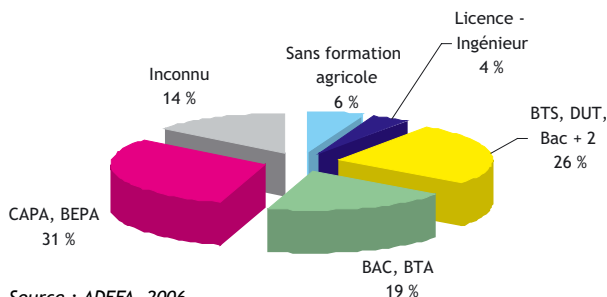


Source : ADEFA, 2006.

Contrats proposés	2004	2005	Evol 05/04
CDI	37	51	38 %
CDD < 3 mois	10	25	150 %
CDD 3 à 6 mois	9	19	111 %
CDD > 6 mois	4	11	175 %
Autres CDD	8	9	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>115</b>	<b>69 %</b>
Dont temps plein	65	107	
Dont temps partiel	3	8	

On relèvera que l'évolution entre 2004 et 2005, montre que la progression la plus forte concerne les offres en CDD de plus de 6 mois (+ 150 %), la progression des CDI étant la moins soutenue (+ 38 %). Les CDI constituent néanmoins près de 50 % des contrats proposés.

Source : ADEFA, 2006.

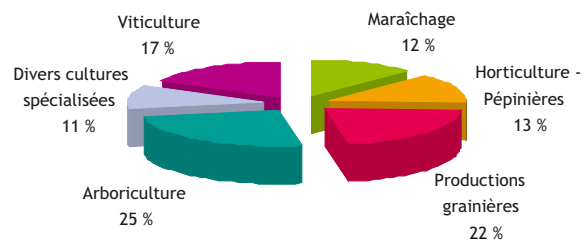


Source : ADEFA, 2006.

Les demandeurs d'emploi inscrits à la Bourse à l'Emploi ont un niveau de formation relativement élevé : 50 % de niveau BAC ou supérieur (BTS pour 26 % notamment).

## 7.3. Les livrets d'offre d'emplois saisonniers

	Nombre d'offres d'emploi
Maraîchage	771
Horticulture - Pépinières	838
Productions grainières	1 370
Arboriculture	1 566
Divers cultures spécialisées	689
Viticulture	1 073
<b>TOTAL</b>	<b>6 307</b>



Source : Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, 2004.

Les employeurs du Beaugois-Vallée et Layon-Saumurois proposent, dans les livrets d'offre d'emplois, 6 307 emplois saisonniers. La répartition de ces offres locales par secteur d'activités est comparable à celle constatée sur le plan départemental.

Le projet « Saisons en Anjou » a permis de réunir depuis 2002 en Maine-et-Loire, une plateforme partenariale pour mener une action concertée sur l'emploi saisonnier en milieu rural. Celle-ci rassemble :

- L'Association Départementale pour l'Emploi et la Formation Agricole
- La Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire
- Le Comité d'Expansion Economique de Maine-et-Loire
- Le Centre National de Promotion Horticole
- La Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire
- La Mission locale du Layon
- Les Pays des Vallées d'Anjou, Saumurois et Loire en Layon

Au sein de ce projet, la démarche d'observation de l'emploi a été initiée avec le Comité d'Expansion Economique puis relayée par l'ADEF. Pour réaliser ce document, ces deux organismes se sont appuyés sur un groupe de travail composé de représentants de la MSA, l'ANPE, l'ITEPSA, la chambre d'agriculture et la DDA. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont apporté leur appui et leur expertise dans l'élaboration de cette brochure.

*Saisons  
en Anjou*



Emploi saisonnier en milieu rural : vers la  
professionnalisation et l'emploi durable



**ADEFA** maine-et-loire

Association Départementale Emploi Formation en Agriculture  
14, avenue Jean Joxé – 49004 ANGERS – Tél : 02 41 96 76 56  
adefa-maine-et-loire@anefa.org - www.anefa.org

